



Procès-verbal  
de la Séance

**Du Conseil Municipal  
du 11 avril 2019**



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

### **PROCÈS-VERBAL**

L'An deux mil dix-neuf, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le cinq avril deux mil dix-neuf, s'est assemblé dans l'ancienne médiathèque qui devient le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick HOPPE Maire et de Madame Catherine RIOU Adjointe au Maire pour la délibération n°47.

Nombre de conseillers en exercice : 33

#### **PRÉSENTS :**

M. Yannick HOPPE, **Maire**

Mme Catherine RIOU, M. Gérald DURAND, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Martine ROUÉ, M. Jean-Michel LAFIN, M. Philippe ROBERT, M. Malik ABID **Adjoints au Maire.**

M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Corinne NARBONNAIS, M. Denis DESRUMAUX, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCLETTE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Maryse LOPEZ, M. Jean-Jacques JENNÉ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, M. Thierry SCHEINERT, Mme Catherine DURR, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI, M. Jean-Jacques ABECASSIS, M. Akem AYAD, M. Laurent WARTEL, Mme Michèle ROUGÉ **Conseillers Municipaux.**

#### **POUVOIRS :**

M. Gérard DILIEN Conseiller Municipal à M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller Municipal, Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipale à Mme Gisèle BAHUON Conseillère Municipale.

#### **ABSENTS :**

M. Frédy MAHON, M. Sébastien FOY Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance :** Mme Martine ROUÉ Adjointe au Maire.

## SOMMAIRE

Délibération n° 38 : Renouvellement de la convention tripartite avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et le Collège Didier Daurat portant sur la mise à disposition de la salle d'EPS du Collège au profit des associations sportives de la Ville du Bourget.....	4
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention au nom et pour le compte de la Ville du Bourget.....	4
Délibération n° 39 : Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Convention d'objectifs avec la Solidéo pour la reconstruction des groupes scolaires Jean Jaurès .....	4
Délibération n° 40 : Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - convention de mandat avec la SPL Le Bourget Grand Paris : reconstruction des groupes scolaires Jean Jaurès.....	6
Délibération n° 41 : Construction de deux écoles primaires dans le cadre de la reconstruction de l'école Jean Jaurès – marché public global de performance – procédure concurrentielle avec négociation – élection de la Commission d'Appel d'Offres <i>ad hoc</i> .....	9
Délibération n° 42 : Construction de deux écoles primaires dans le cadre de la reconstruction de l'école Jean Jaurès – marché public global de performance – procédure concurrentielle avec négociation – Désignation des Membres du Jury .....	12
Délibération n° 43 : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Le Bourget Grand Paris pour l'achèvement de la mise en œuvre du projet « d'optimisation des espaces d'intermodalité sur le parvis et les abords du pôle gare du Bourget ».....	14
Délibération n° 44 : Contrat de prestation de services entre la ville du Bourget et la Société Publique Locale Le Bourget Grand Paris pour l'année 2019.....	15
Délibération n° 45 : Avenant portant sur le réaménagement de dette garantie par la Ville du Bourget, entre 1001 Vies et Habitat (ex Le Logement Français) et la Caisse des dépôts et Consignations .....	16
Délibération n° 46 : Approbation du Compte de Gestion 2018 de la Ville – Budget Principal ....	17
Délibération n° 47 : Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Principal .....	18
Délibération n° 48 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget Principal.....	21
Délibération n° 49 : Vote des taux 2019 des trois taxes directes locales .....	24
Délibération n° 50 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2019 .....	26

(La séance est ouverte sous la présidence de M. HOPPE, Maire du Bourget, à 20 h 37.)

**M. le MAIRE.**- Bonsoir à toutes et à tous, je déclare ouverte notre séance du 11 avril 2019.

*Il est procédé à l'appel nominal.*

Le quorum étant atteint, notre Assemblée peut valablement délibérer.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Mme ROUÉ est candidate.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Il en est ainsi décidé, je vous en remercie.

Vous avez reçu les Décisions que j'ai prises en vertu de l'article L.2122-22 des Collectivités territoriales, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous pouvons donc commencer notre ordre du jour.

**Délibération n° 38 : Renouvellement de la convention tripartite avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et le Collège Didier Daurat portant sur la mise à disposition de la salle d'EPS du Collège au profit des associations sportives de la Ville du Bourget.**

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention au nom et pour le compte de la Ville du Bourget.**

**M. LAFIN.**- La convention signée pour 3 ans l'an dernier du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 15 juillet 2020 est repassée en commission permanente au Conseil départemental en février et doit être revotée aujourd'hui chez nous tout simplement parce que le signataire était la Principale du collège qui a été mutée et a été remplacée depuis. La convention a donc été une nouvelle fois signée par son remplaçant pour la part collège.

Le contenu et la durée restent les mêmes, seules les pages 1 et 8 de la convention ont changé pour faire apparaître le nom et la signature du nouveau signataire.

**M. le MAIRE.**- Merci monsieur LAFIN. C'est juste un changement de nom. Nous poursuivons bien cette convention.

J'imagine que vous n'avez pas de demande d'intervention sur cette Délibération ? Je la mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Nous avons maintenant la suite logique de la Délibération que nous avons votée ensemble le 5 mars dernier.

**Délibération n° 39 : Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Convention d'objectifs avec la Solidéo pour la reconstruction des groupes scolaires Jean Jaurès**

**M. le MAIRE.**- Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et le département de la Seine-Saint-Denis accueillera la majeure partie des installations olympiques (village des athlètes, stade olympique, centre aquatique, village des médias...), lesquelles participeront ainsi au renouveau de cette partie de l'Ile-de-France longtemps restée à l'écart du développement et de la richesse de la capitale.

Site d'accueil du centre des médias et de plusieurs installations olympiques, le site de Dugny- Le Bourget accueillera quant à lui un « cluster des médias » comprenant :

- en situation olympique : le centre principal des médias (MPC), un village des médias de 3500 à 4000 lits à Dugny pour l'hébergement des journalistes et deux sites de compétitions temporaires : le tir et le Volley-ball au Bourget.
- en héritage territorial : outre la modernisation du parc des expositions et la création des 1 300 logements du village des médias à Dugny, le réaménagement, et donc le renouvellement du parc sportif du Bourget et du groupe scolaire Jean Jaurès, la réalisation d'un franchissement de l'A1 et l'aménagement de l'ex RN2.

Compte tenu de l'importance des financements publics mobilisés, c'est la Solidéo, établissement Public créé par l'État fin 2017, qui est chargé de réaliser ou d'assurer la livraison des ouvrages olympiques pérennes, et qui est le maître d'ouvrage de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) du Cluster des Médias créée par l'État le 30 mars 2018.

Au Bourget, le projet de réaménagement du parc sportif comprend la modernisation de la grande majorité des équipements sportifs et scolaires existants, qui seront réalisés par différentes opérations tiroirs permettant de construire les nouveaux équipements avant de démolir ceux existants, et il a été convenu avec la Solidéo que la commune du Bourget soit directement maître d'ouvrage d'une partie des équipements de compétence communale, notamment la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès en deux nouvelles écoles primaires.

Pour les JOP, l'emprise des groupes scolaires Jean Jaurès doit en effet être libérée pour aménager l'esplanade d'accès au pavillon du Volley-ball.

Les groupes scolaires seront donc reconstruits sur le site de l'actuel terrain d'honneur, seul site à la superficie suffisante à proximité, dans l'objectif d'une ouverture à la rentrée 2022.

Le programme et la procédure de réalisation par un Marché Global de Performance ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 5 mars 2019.

Pour la définition du projet et du programme, une première convention, dite convention d'études, a été signée entre la ville et la Solidéo en octobre 2018.

Nous proposons ce soir d'adopter une seconde convention, dite « convention d'objectifs », va permettre d'organiser les relations de travail entre la ville et la Solidéo notamment, afin de prévoir et fixer les modalités de financement de la Solidéo pour la reconstruction du groupe scolaire pour l'ensemble de la phase opérationnelle, jusqu'à la réception des travaux.

Cette convention est capitale puisqu'elle entérine les accords et notre travail dense et intense de ces derniers mois entre la Ville, la SPL Le Bourget Grand Paris et les équipes de la Solidéo.

Je vous rappelle que nous avons fait le choix d'être maître d'ouvrage, c'est donc bien la Ville qui a lancé l'appel public à concurrence européen suite à sa Délibération du 5 mars dernier. C'est la Ville qui passera le marché et fera l'avance très temporaire des fonds éligibles à remboursement par la Solidéo.

Si besoin pour encore clarifier à certains virtuoses des finances publiques que notre Conseil peut contenir en son sein, je précise que ce mode opératoire est classique entre l'État et

les collectivités territoriales. Il est prévu par la loi et par les textes en vigueur et il n'en existe pas d'autres. C'est un principe de comptabilité publique compréhensible, c'est même la raison d'être du Trésor Public en charge de la tenue de la comptabilité des personnes publiques, ainsi que l'ensemble des fonds publics, recettes et dépenses, l'organisation même de l'administration française. Jamais l'État ne paie à l'avance des travaux mêmes s'il en est le financeur. C'est finalement le même mode opératoire utilisé pour mener les travaux de réaménagement des abords du pôle gare avec IDF Mobilité.

Cette convention d'objectifs est un document très complet, qui comprend une convention de 50 pages et 24 annexes.

Nous en avons un exemplaire ici, vous pourrez également le consulter auprès des services. Son ampleur explique pourquoi nous ne l'avons pas jointe à l'envoi.

Le corps de la convention porte principalement sur l'organisation des relations entre la Ville et la Solidéo pour le suivi et le pilotage du projet, la gestion des écarts éventuels entre le programme initial basé sur un coût prévisionnel d'opérations de 22,8 M€HT et les financements alloués y compris complémentaires, ainsi que les modalités de déblocage des fonds.

Cela correspond bien à un montant HT de 18,6 M€ pour les mauvais esprits qui auraient tendance à nier l'évidence ou à crier au dérapage comme récemment.

Les annexes sont principalement techniques et précisent, par exemple, les éléments de programme, la décomposition des coûts, le calendrier prévisionnel, les exigences environnementales et les prescriptions urbaines et architecturales (fiche de lot).

Cette convention fixe donc un haut niveau d'exigence en matière de pilotage de projet et en « reporting » vis-à-vis des financeurs publics, en conséquence du caractère exceptionnel de l'organisation des JOP 2024 et de l'exemplarité attendue des différents ouvrages olympiques qui seront construits.

Cette convention a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de la Solidéo le 22 mars 2019, où j'ai l'honneur de vous représenter.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention d'objectifs
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Avez-vous des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je mets aux voix cette convention d'objectifs.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je vous remercie de ce vote unanime sur cette convention majeure, nous permettant ainsi d'avancer. Je rappelle que l'objectif de la Solidéo est de livrer les écoles pour la rentrée 2022.

**Délibération n° 40 : Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - convention de mandat avec la SPL Le Bourget Grand Paris : reconstruction des groupes scolaires Jean Jaurès**

**M. le MAIRE.**- Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et le département de la Seine-Saint-Denis accueillera la majeure partie des installations olympiques pérennes (village des athlètes, stade olympique, centre aquatique, village des médias...).

Le site de Dugny- Le Bourget accueillera quant à lui un « cluster des médias » comprenant :

- en situation olympique : le centre principal des médias (MPC), un village des médias de 3500 à 4000 lits pour l'hébergement des journalistes et deux sites de compétitions temporaires : le tir et le Volley-ball.
- en héritage territorial : outre la modernisation du parc des expositions et la création des 1 300 logements du village des médias à Dugny, le réaménagement du parc sportif du Bourget et du groupe scolaire Jean Jaurès, la réalisation d'un franchissement de l'A1 et l'aménagement de l'ex RN2.

C'est la Solidéo, Établissement Public créé par l'État fin 2017, qui est chargé de réaliser ou d'assurer la livraison des ouvrages olympiques, et qui est le maître d'ouvrage de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) du Cluster des Médias créée par l'État le 30 mars 2018.

Au Bourget, le projet de réaménagement du parc sportif comprend la modernisation de la grande majorité des équipements sportifs et scolaires existants, qui seront réalisés par différentes opérations tiroirs permettant de construire les nouveaux équipements avant de démolir ceux existants.

En particulier, l'emprise des groupes scolaires Jean Jaurès doit être libérée pour aménager l'esplanade d'accès au pavillon du Volley-ball.

Deux nouvelles écoles primaires seront donc reconstruites sur le site de l'actuel terrain d'honneur, seul site à la superficie suffisante à proximité, avec l'objectif d'une ouverture à la rentrée 2022.

La Ville est maître d'ouvrage de l'opération. Le programme, le coût prévisionnel de 22,8 M€HT et la procédure de réalisation par un Marché Global de Performance ont fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 5 mars 2019.

Une première convention, dite convention d'études, a été signée entre la Ville et la Solidéo en octobre 2018, pour la définition du projet et du programme.

Une seconde convention, dite « convention d'objectifs », soumise à l'approbation du Conseil Municipal au cours de cette même séance, va permettre d'organiser les relations de travail entre la Ville et la Solidéo et régir les conditions de mobilisation des financements versées par la Solidéo à la ville, pour l'ensemble de la phase opérationnelle, jusqu'à la réception des travaux.

Cette convention d'objectifs est un document très complet, qui comprend une convention de 50 pages et 24 annexes. Elle fixe donc un haut niveau d'exigence en matière de pilotage de projet, de suivi et de « reporting » vis-à-vis des financeurs publics, en conséquence du caractère exceptionnel de l'organisation des JOP 2024 et de l'exemplarité attendue des différents ouvrages olympiques qui seront construits.

Compte tenu, notamment, de l'inscription de la construction des nouvelles écoles au sein du projet d'ensemble de la ZAC du Cluster des Médias et donc des interfaces inévitables avec les autres parties de la ZAC, du planning exigeant résultant de la date fixe de l'organisation des Jeux en 2024, des hautes exigences techniques et des fortes ambitions environnementales exigées par la Solidéo, et compte tenu des exigences particulièrement denses en matière de suivi et de « reporting » vis-à-vis de la Solidéo et plus globalement des partenaires publics, la Ville du

Bourget n'est pas en capacité d'assurer seule en interne l'ensemble des missions affectées au pilotage du projet.

La Ville a donc décidé de se faire assister par la SPL Le Bourget pour le co-pilotage de ce projet, sous la forme contractuelle d'une convention de mandat par laquelle la Ville délègue, sous son étroit contrôle, un ensemble de missions relevant du pilotage technique et opérationnel et du reporting vis-à-vis de la Solidéo, la Ville gardant la responsabilité et la maîtrise de l'engagement et du suivi de l'exécution des marchés, dont le marché de construction des deux écoles, ainsi que le suivi et le contrôle financier de l'opération, tant en exécution et mandatement des factures qu'en appel et mise en recouvrement des subventions versées par la Solidéo.

La SPL nous a déjà assistés dans la préparation du dossier de candidature. Depuis que Le Bourget est un site hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques, la SPL travaille étroitement avec nous sur l'ensemble des sujets, notamment celui des écoles. C'est une garantie d'assurer le reporting exigeant de la Solidéo.

À cet effet, la répartition des missions entre la Ville et la SPL est précisée à l'article 7 dudit contrat de mandat.

Le mandat confié à la SPL s'étend sur une durée de 4 ans, de 2019 à fin 2022, soit jusqu'à la mise en service de l'ouvrage et la reddition des comptes.

Pour l'exécution du présent mandat, la rémunération de la SPL a été fixée à six cent mille euros HT (600 000 euros HT), soit 2,5 % du montant du projet TTC, et soit une moyenne de 150 k€/an.

Sur ce point, nous appliquons aussi les textes, le prix correspond à l'ordre de grandeur habituel à ce type d'opération.

La rémunération versée à la SPL dans le cadre de ce mandat est éligible au financement versé par la Solidéo à la Ville au titre de l'opération globale de construction des deux écoles.

C'est bien dans l'enveloppe dédiée des écoles, c'est neutre pour la Ville.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention de mandat avec la SPL Le Bourget Grand Paris
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**Mme MERY.**- Même si nous comprenons que la ville du Bourget n'a pas forcément en son sein les forces vives pour gérer de tels projets, nous déplorons que ce soit la SPL qui gère un grand nombre de dossiers. En conséquence, notre Conseil municipal et surtout ses membres sont un peu éloignés des décisions. Nous avons déjà exprimé ce point lors d'un précédent Conseil mais nous voulions le rappeler.

Pour la bonne tenue de ces dossiers et faire le maximum pour notre ville, nous voterons pour cette délégation mais nous tenions à rappeler ce fait.

**M. le MAIRE.**- Merci madame MERY. J'entends vos arguments mais je veux vous rassurer : certes, nous faisons le choix de confier cette assistance à la SPL car nos services ne sont pas outillés mais c'est bien le service des marchés publics de notre ville qui passe le marché de réalisation des écoles. C'est lui qui suit cela. C'est l'essentiel.



Nous n'avons pas un service dédié aux nombreuses réunions et/ou discussions techniques avec le COJO, la Solidéo, etc. Il arrive que le service des marchés publics ou la Direction générale des services s'y rendent mais, plus nous irons crescendo dans la réalisation, plus tout cela se densifiera. J'ai évoqué tout à l'heure les réunions denses que nous avons eues et que nous avons encore, que ce soit les élus, le Sénateur ou moi-même pour obtenir les arbitrages. Il en reste encore un certain nombre avec la Solidéo. Nous ne pouvons pas recruter davantage, c'est la raison du choix de la SPL, qui a une connaissance fine et une expertise technique importante.

Rassurez-vous, c'est bien la Ville et le Conseil municipal. C'est d'ailleurs le sens de la convention que nous adoptons. Elles passent ici en toute transparence.

Je rappelle également que le Conseil vote un rapport annuel d'activité de la SPL, nous l'avons voté à l'automne 2018 de mémoire. Par ailleurs, si un élu avait une demande concernant une étude réalisée par la SPL, elle serait aussi là pour fournir des informations en réponse.

**Mme MERY.**- Lors de l'étude du rapport d'activité de la SPL à l'automne dernier, notre groupe avait justement demandé la communication d'un compte-rendu ou d'un résumé de ces études, puisque leur intégralité représente effectivement quelque chose de conséquent. Comme souvent, nous n'avons toujours rien reçu. Donc je le rappelle encore ce soir.

**M. le MAIRE.**- En effet, il serait compliqué de vous communiquer l'ensemble des études. Je ne sais pas s'il en existe ou non des résumés. Je prends note de votre demande, madame MERY, nous nous renseignerons et vous les transmettrons sans difficulté s'ils existent.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je mets cette Délibération aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**Délibération n° 41 : Construction de deux écoles primaires dans le cadre de la reconstruction de l'école Jean Jaurès – marché public global de performance – procédure concurrentielle avec négociation – élection de la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc***

**M. le MAIRE.**- Par délibération n° 18 en date du 5 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé le programme technique de reconstruction des deux écoles primaires et a autorisé le lancement de la procédure concurrentielle avec négociation.

Dès lors, il convient de prévoir l'institution d'une Commission d'Appel d'Offres spécifiquement pour cette procédure de passation et que les membres élus de cette Commission *ad hoc* feront partie du jury, également créé à cet effet (voir délibération n° 42).

Ainsi, en vertu des articles les articles L1414-5, L1414-2, L2121-21 et D1411-3 à D1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au membre du Conseil municipal de procéder à l'élection des 5 (CINQ) membres titulaires et 5 (CINQ) membres suppléants qui constitueront la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet.

Le Maire ou son représentant, et 5 (CINQ) membres du Conseil Municipal élus par celui-ci, sont désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égale à celui des titulaires.

Peuvent participer à la Commission d'appel d'offres *ad hoc* en tant que membre à voix consultative :

- Sur invitation du président de la commission d'appel d'offres : le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence ;
- Par désignation du président de la commission d'appel d'offres : des personnalités en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet du marché ; un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet du marché ;

Les listes des candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et que le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élu.

L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la Commission, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales susvisé.

Il convient de fixer les modalités de dépôt des listes pour la constitution de cette commission.

Il est proposé que les listes puissent être déposées jusqu'à la réunion du conseil Municipal.

En fonction des listes qui auront été proposées, il conviendra de procéder aux opérations de vote selon les modalités ci-dessus fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Avant l'enregistrement du dépôt des listes, l'assemblée délibérante devra valider le fait de recourir au vote soit au « scrutin secret » soit « à main levée ».

Je vous proposerai de procéder à un vote à scrutin secret, si vous en êtes d'accord.

Pour ce faire, il est donc proposé au Conseil municipal de procéder aux opérations de la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc*.

J'ai reçu la liste de la majorité municipale qui propose cinq titulaires et cinq suppléants. Y a-t-il d'autres listes ?

**Mme MERY.**- Lors du vote de la création de cette Commission d'Appel d'Offres *ad hoc*, nous avons émis le vœu d'y participer. Nous avons vu à l'époque la possibilité de prendre en compte l'avis de l'ensemble des groupes politiques ici présents. Puis, comme il existait déjà une Commission d'Appel d'Offres, nous pensions, -peut-être de façon utopique- que la création de cette Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* démontrait justement la volonté de la majorité de faire participer l'opposition.

Il s'avère ce soir que ce n'est pas le cas. En conséquence, pourquoi créer une Commission d'Appel d'Offres *ad hoc*, puisque les membres sont de la majorité ? L'ancienne commission n'est-elle pas compétente ?

Nous présentons donc une liste en lien avec un autre groupe politique :

- Titulaires :

1. Valérie MERY
2. Jean-Baptiste BORSALI

- Suppléants :

1. Denis DESRUMAUX
2. Akem AYAD.

Nous aurions préféré ne pas avoir à en arriver à cette extrémité et nous nous doutons du résultat du scrutin. Nous sommes vraiment déçus, mais pas totalement, de ne pas avoir été appelés pour participer alors même que nous avons proposé nos services.

**M. le MAIRE.**- Merci madame MERY. Simplement, ce sont les textes en vigueur qui s'appliquent. En effet, un tel marché exige l'élection d'une Commission d'Appel d'Offres *ad hoc*, différente de celle des marchés habituels. Le Code général des collectivités territoriales précise la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* et le mode d'élection de ses membres.

Vous pouvez le regretter mais, si regret il y a, ce n'est pas à moi de le formuler ; nous appliquons les textes en vigueur.

Par ailleurs, vous constatez que la démocratie s'applique dans ce Conseil puisqu'il y a deux listes. Cette autre règle ne serait pas légalement possible, c'est le principe démocratique d'application des textes.

**Mme MERY.**- Certes mais nous avons émis l'idée d'y participer et nous aurions pu nous accorder sur le fait de nous laisser une place dans cette liste.

**M. le MAIRE.**- Nous devons procéder à deux votes, le premier pour les titulaires, le second pour les suppléants.

Je vous rappelle les deux listes de titulaires :

Liste *Union pour Le Bourget*

1. M. CAPO-CANELLAS
2. Mme GITENAY
3. M. GODARD
4. M. ABID
5. M. LAFIN

Liste menée par Mme MERY :

1. Mme MERY
2. M. BORSALI

*Il est procédé au vote à scrutin secret ; M. BORSALI et M. WARTEL, assesseurs, s'occupent de son dépouillement.*

*Résultat :*

- 31 bulletins trouvés dans l'urne
- 23 votes pour la liste *Union pour Le Bourget*
- 4 votes pour la liste menée par Mme MERY
- 3 votes blancs
- 1 vote nul

*Conformément au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc M. CAPO-CANELLAS, Mme GITENAY, M. GODARD, M. ABID et M. LAFIN.*

**M. le MAIRE.**- Nous passons à l'élection des suppléants. Je rappelle les listes :

Liste *Union pour Le Bourget*

1. M. ROBERT
2. Mme RIOU
3. M. JENNÉ
4. Mme ROUÉ
5. Mme DURR

Liste menée par Mme MERY :

1. M. DESRUMAUX
2. M. AYAD

*Il est procédé au vote à scrutin secret ; M. BORSALI et M. WARTEL, assesseurs, s'occupent de son dépouillement.*

*Résultat :*

- 31 bulletins trouvés dans l'urne
- 24 votes pour la liste *Union pour Le Bourget*
- 4 votes pour la liste menée par Mme MERY
- 3 votes blancs

*Conformément au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc M. ROBERT, Mme RIOU, M. JENNÉ, Mme ROUÉ et Mme DURR.*

**Délibération n° 42 : Construction de deux écoles primaires dans le cadre de la reconstruction de l'école Jean Jaurès – marché public global de performance – procédure concurrentielle avec négociation – Désignation des Membres du Jury**

**M. le MAIRE.**- Cette Délibération est également la conséquence logique de la Délibération du 5 mars et du vote que nous venons d'effectuer. En effet, il était indiqué que les membres de la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* feraient également partie du jury avec voix délibératives pour la reconstruction des écoles Jaurès.

Le jury sera donc composé :

- du Maire,
- de 5 membres de la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc*,
- d'un certain nombre de personnalités désignées par l'autorité particulière,
- d'un représentant de la Société Publique Locale Le Bourget Grand Paris (SPL),
- d'un représentant de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solidéo),
- de 4 personnalités qualifiées ayant la même qualification et la même expérience que celles exigées pour les candidats conformément à l'article R.2171-17 du Code de la commande publique.

Peuvent également participer au jury en tant que membres à voix consultative :

- Sur invitation du Président : le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence ;
- Par désignation du Président : des personnalités en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet du marché ; un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet du marché.

L'ensemble des personnalités seront désignées par voie d'arrêté nominatif du Maire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- ❖ D'ACTER que sont membres à voix délibérative, Monsieur le Maire, Président ou son représentant et les membres de la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>M. CAPO-CANELLAS</b>	<b>M. ROBERT</b>
<b>Mme GITENAY</b>	<b>Mme RIOU</b>
<b>M. GODARD</b>	<b>M. JENNÉ</b>
<b>M. ABID</b>	<b>Mme ROUÉ</b>
<b>M. LAFIN</b>	<b>Mme DURR</b>

- Les personnalités désignées par l'autorité habilitée à signer le marché dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché et notamment :
  - Un représentant de la société publique locale Le BOURGET - GRAND PARIS ou son suppléant ;
  - Un représentant de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDÉO) ou son suppléant ;

Et quatre (4) personnalités qualifiées (au moins 1/3 des membres du jury) ayant la même qualification ou la même expérience que celle exigée pour les candidats ainsi que leurs suppléants.

- ❖ D'ACTER que peuvent participer au Jury en tant que membre à voix consultative :
  - Sur invitation du Président : le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence ;
  - Par désignation du Président : des personnalités en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet du marché ; un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet du marché ;
- ❖ D'ACTER que l'ensemble des personnalités seront désignées par voie d'arrêté nominatif du Maire :
  - en raison de leurs qualifications (au moins 1/3 des membres du jury) et leurs suppléants (le cas échéant) ;
  - en raison de leur intérêt particulier et leurs suppléants (le cas échéant) ;
  - et en raison leurs compétences dans la matière qui fait l'objet du marché et leurs suppléants (le cas échéant).

Si vous n'avez pas de demande d'intervention, je mets la Délibération aux voix.

*Il est procédé vote - résultat : 7 abstentions de Mme MERY et MM. AYAD, BORSALI, DESRUMAUX, VENUGOPAL, RAHAL, ABECASSIS.*

**Délibération n° 43 : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Le Bourget Grand Paris pour l'achèvement de la mise en œuvre du projet « d'optimisation des espaces d'intermodalité sur le parvis et les abords du pôle gare du Bourget »**

**M. DURAND.**- Dans le cadre de la réalisation du Tramway T11, initialement appelé TLN (Tangentielle Légère Nord) puis TEN (Tram Express Nord), la ville du Bourget a signé avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) une convention de financement de « travaux d'optimisation de l'intermodalité sur le parvis et les abords de la gare du Bourget ».

Le projet consiste notamment à déplacer la gare routière, située jusqu'alors devant la gare RER, le long de la rue Chevalier-de la-Barre, sur le parking actuel de la gare du RER B, et à aménager des parcours piétons qualitatifs vers le pôle gare depuis les différentes voies environnantes, notamment depuis le RD30 (rue Etienne Dolet) et l'Hôtel de Ville (rue Pressensé).

Les travaux ont été engagés en septembre 2017 et les espaces publics aménagés ont été réceptionnés, pour la majorité, en novembre 2018, respectant ainsi le calendrier prévisionnel volontariste de réalisation.

Il reste cependant à achever une partie des travaux de la nouvelle gare routière : la construction des auvents pour l'accueil des voyageurs des bus et la démolition reconstruction du local des chauffeurs de bus pour laquelle le processus de décision de la RATP est plus long que prévu, et pour lesquels la Ville a reçu un financement complémentaire dédié de 500 k€

Pour l'ensemble du projet initial de rénovation et création de la gare routière, depuis l'étude de programmation jusqu'à la réception de la majorité des travaux, la SPL le Bourget Grand Paris a assisté la ville du Bourget pour la conduite et le pilotage du projet, ainsi que le suivi de la convention de financement, par le biais d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont la durée prévisionnelle est échue au 31 décembre 2018.

Aussi, compte tenu de la nécessité d'achever le programme de travaux au cours de l'année 2019, la ville du Bourget souhaite confier une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Société Publique Locale Le Bourget Grand Paris.

Ce contrat est conclu pour l'année 2019, pour un montant de cinquante mille euros hors taxes (50 000 €HT).

Il est donc proposé au Conseil :

- D'approuver le projet de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Le Bourget Grand Paris ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

**M. le MAIRE.**- Merci, monsieur DURAND, pour ce rapport. Il s'agit de mener à bien l'achèvement des travaux du pôle gare en raison de notre difficulté à obtenir les assurances de démolition du local des chauffeurs de bus, ce que nous avons voté au dernier Conseil. Désormais, nous pouvons installer les auvents attendus à la gare routière et nous en aurons terminé avec cela.

Comme nous avons commencé l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Le Bourget Grand Paris, il vous est proposé de finir les travaux en poursuivant cette assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL pour un montant de l'ordre de 10 % du montant hors taxe, soit la somme communément appliquée à ce type de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage lorsqu'il n'y a pas de grosses infrastructures.

Je vous rappelle que cette somme est éligible au remboursement dans le cadre du financement obtenu d'Ile-de-France Mobilité.

Si vous n'avez pas de demande d'intervention, je mets la Délibération aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**Délibération n° 44 : Contrat de prestation de services entre la ville du Bourget et la Société Publique Locale Le Bourget Grand Paris pour l'année 2019**

**M. le MAIRE.**- Vous constatez que les décisions se prennent ici.

La commune du Bourget a conclu, depuis plusieurs années, un contrat annuel de prestation de services avec la SPL Le BOURGET - GRAND PARIS pour se faire accompagner dans la définition et la mise en œuvre des différents projets urbains et immobiliers générés par la dynamique du Grand Paris.

Ces projets se développant sur des échéances de moyen long terme, ils nécessitent un suivi régulier et cohérent dans la durée.

Il est proposé en 2019 de cibler les prestations de la SPL Le Bourget Grand Paris sur 3 grands types de missions :

1. Assistance aux différentes études opérationnelles de projet de la gare GPE du Bourget RER et à la gestion des impacts sur le fonctionnement de la ville
2. Assistance à la mise en œuvre de projets immobiliers complexes en lien avec le service Urbanisme de la ville, notamment ceux de l'AAP *Inventons la Métropole* sur les sites carrefour Lindbergh / Abbé Niort et de l'entonnement Commandant Roland
3. Assistance à l'élaboration d'une « charte promoteurs » permettant d'organiser le partenariat avec lesdits promoteurs

Pour mémoire, la ZAC Gare-Bienvenue créée récemment par délibération de l'Établissement Public Territorial Paris Terre d'Envol, est dorénavant de pleine compétence de l'EPT, seul autorisé à poursuivre les procédures et actions opérationnelles en matière d'aménagement. C'est la raison pour laquelle la SPL ne nous assiste plus sur ces sujets.

Le présent contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2019, pour un prix global et forfaitaire de cent quatre-vingt mille euros HT (180 000 €HT) pour l'année.

Pour mémoire, il était de 330 000 € l'an dernier mais c'est logique dans la mesure où la gare et les JO sont des sujets à part.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'approuver les objectifs, le contenu et le prix du contrat de prestation de services avec la SPL le Bourget Grand Paris pour l'année 2019
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tous documents s'y rapportant

Je ne vois pas de demande d'intervention, je mets donc la Délibération aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Nous passons aux délibérations financières.

**Délibération n° 45 : Avenant portant sur le réaménagement de dette garantie par la Ville du Bourget, entre 1001 Vies et Habitat (ex Le Logement Français) et la Caisse des dépôts et Consignations**

**M. ABID.**- La Caisse des dépôts et Consignations (CDC) offre la possibilité d'allonger, pour les bailleurs sociaux institutionnels qui le souhaitent, la durée de vie de certains prêts contractés par ces derniers. Les prêts concernés sont ceux ayant une durée de vie résiduelle comprise entre 3 et 30 ans et un taux d'intérêt supérieur au taux du livret A + 60 pbs.

Deux prêts pour un capital restant dû garanti de 718 k€ répondent aux critères fixés par la CDC tels que souscrits par le bailleur 1001 Vies et Habitat (ex. Le Logement Français) intervenant dans notre commune, et pour lesquels nous nous sommes portés garants. Le bailleur 1001 Vies et Habitat (ex Le Logement Français) souhaite bénéficier de ce dispositif en allongeant de 10 ans la durée résiduelle de ses deux prêts.

Afin de pouvoir garantir ce dispositif, le bailleur doit obtenir la réitération de garantie.

C'est l'objet de la présente délibération dont les conditions sont les suivantes :

**Article 1 :**

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les conditions définies par l'article 2 et référencée(s) à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

**Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la (les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement de sommes dues.

À titre indicatif, le taux du livret A au 29 juin 2018 est de 0.75 %.

**Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :**

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement de sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 90414 relatif au réaménagement de chaque Ligne du Prêt référencée dans l'annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées », portant réitération de la garantie que ce dernier avait apportée initialement.

**M. le MAIRE.**- Merci monsieur ABID. Nous avons déjà vu ce type de délibération pour d'autres bailleurs il y a quelques conseils municipaux de cela. C'est la même logique. J'imagine qu'il n'y a pas de demandes d'intervention sur cette Délibération ? Non, donc je la mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**Délibération n° 46 : Approbation du Compte de Gestion 2018 de la Ville – Budget Principal**

**M. ABID.**- La séparation de l'Ordonnateur et du Comptable est un principe budgétaire essentiel.

L'Ordonnateur (Monsieur le Maire) prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le Comptable est le seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Chacun, en ce qui les concerne, doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui du comptable, le Compte de Gestion.

Le Conseil municipal délibère sur le Compte Administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire. L'Assemblée municipale ne peut délibérer valablement sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Le Compte Administratif doit être arrêté en présence du Compte de Gestion. En effet, les deux documents retraçant la comptabilité de la collectivité doivent être concordants.

Le Compte de Gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice (Compte de Gestion sur chiffres) accompagnés des pièces justificatives correspondantes (Compte de Gestion sur pièces).

Il répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget de l'année de référence
- Présenter l'évolution patrimoniale et financière de la collectivité

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit arrêter les comptes du Receveur municipal qui lui sont transmis au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier pour le budget de la Ville est en conformité avec le Compte Administratif établi par l'Ordonnateur et n'appelle donc aucune observation particulière ni réserve de sa part, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion du budget de la Ville dressé pour l'exercice 2018.

**M. le MAIRE.-** Merci monsieur ABID. Cette Délibération est habituelle en cette période de l'année.

**Mme MERY.-** Je donne une petite explication de vote entre la note de synthèse sur l'approbation du Compte de Gestion et celle sur l'approbation du Compte Administratif.

Le Compte de Gestion n'étant que le reflet comptable de la gestion de la Ville, nous voterons pour.

Concernant le Compte administratif, considérant qu'il est le reflet de votre propre gestion, nous voterons contre.

**M. le MAIRE.-** Merci de ces précisions madame MERY.

Je mets le Compte de Gestion aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

#### **Délibération n° 47 : Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Principal**

**M. ABID.-** Comme d'habitude, je ne ferai pas une lecture exhaustive de la note de synthèse ; l'idée est de faire un résumé des grandes lignes. En effet, les éléments sont déjà détaillés dans la note de synthèse. Elle est bien documentée. Pour ceux qui souhaitent avoir plus d'information sur les éléments présentés, la note de synthèse est à leur disposition.

Concernant les éléments généraux et faits marquants 2018 dont les résultats du compte administratif présentés ci-après au terme de l'exercice 2018 témoignent :

- des importants efforts de gestion une nouvelle fois opérés dans l'exécution budgétaire 2018 en section de fonctionnement afin de contenir au maximum l'évolution de certaines dépenses, avec par exemple une hausse des charges de personnel contenues à 1,3 % malgré la mise en œuvre du RIFSEEP avec effet au 1<sup>er</sup> août de l'exercice,

- de l'effort poursuivi en matière de désendettement par la collectivité en ne souscrivant pas cette année encore pour la troisième année consécutive de nouvel emprunt pour financer les investissements et équilibrer le budget,

- de la volonté de réaliser l'autofinancement de la section d'investissement tel que prévu au BP, afin de couvrir le besoin en financement de cette dernière qui s'est sensiblement accru du fait de l'avancement des différentes opérations d'équipement,

- des efforts maintenus en matière de sécurisation des écoles, de renforcement des équipes de la Police municipale, de pilotage des aménagements urbains, d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux.

Nous avons pu ainsi en 2018 poursuivre :

- les travaux de modernisation et de mise en accessibilité de l'hôtel de ville,
- les travaux de réaménagement du pôle gare dont l'achèvement est prévu en 2019 avec la fourniture et la pose des auvents,

- les rénovations de la voirie, Commandant Rolland, du Commandant Baroche, Normandie Niemen, Edgar Quinet et Marcelin Berthelot,

- ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

En page 3 de la note de synthèse, vous trouvez le compte de l'exercice 2018 avec les résultats de chaque section. Les résultats de l'exercice pourront être repris dès le Budget Primitif après affectation du résultat d'exploitation.

Pour donner les chiffres essentiels du résultat 2018 puisque nous en avons déjà discuté lors du Débat d'Orientations Budgétaires en séance précédente :

- section de fonctionnement : 6 618 535,14 €

- solde d'exécution 2018 de la section d'investissement :- 2 233 584, 51 €

- solde des restes à réaliser 2018 : - 2 150 814,54 €

- Résultat global de l'exercice : 2 234 136,09 €

Le fonds de roulement capitalisé ces dernières années est consommé à mesure que les investissements se réalisent. Avec 10,5 M€ de dépense d'inverse en 2018, soit une progression de plus de 54 % par rapport à 2017, on mesure plus précisément le niveau d'activité de la section. Il apparaît logique que le besoin de financement de la section d'investissement soit nettement plus conséquent qu'à fin 2017.

En contrepartie, la poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années sur la maîtrise des dépenses de Fonctionnement associée à la bonne réalisation des recettes permet de disposer d'un solide résultat de Fonctionnement, également en forte progression de 56,7 % au terme de l'exercice et donc parfaitement à même de couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement.

Quelques chiffres quand même puisque nous devons les présenter.

#### *Recettes de fonctionnement*

- **Chapitre 70** : (Produits des services du domaine) enregistre une très forte baisse de 40.3 %, soit 860,17 k€, c'est essentiellement dû à la fin de la refacturation à l'établissement public territorial Paris, Terres d'Envol l'EPT des personnels mis à disposition d'une part et des frais techniques d'autre part, et lié au fait que l'intégralité des compétences nous soit revenue.

- **Chapitre 73** : (Impôts et taxes) en hausse de 7.2 %. C'est grâce aux rôles supplémentaires encaissés (+172 000 €), la Ville a perçu 866 000 € au titre du FSRIF contre 148 650 € en 2017 et 408 238 € au titre du FPIC contre 369 024 € en 2017. Les droits de mutation bondissent quant à eux de 837 000 € grâce à la cession d'Actipôle.

- **Chapitre 74** : (Dotations et participations) le chapitre est en hausse significative, de 19.3 %. On note une baisse de la DGF de 27 000 € en volume alors que la DNP et la DSU augmentent respectivement de 5 920 € et 69 500 €. Les nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2016 nous ont permis de récupérer le FCTVA sur les dépenses de gros entretien (+37 000 €) et nous avons enfin perçu la régularisation des aides versées par la CAF suite au retour des compétences facultatives, impliquant la signature d'une convention avec la CAF (+450 000 €).

- **Chapitre 75** : (Autres produits de gestion courante), en baisse de 34.01K€ soit moins 33.3 %, en raison du départ d'un locataire et au recul du nombre de sinistres pouvant donner lieu à remboursement par assurance.

- **Chapitre 77** : (Produits exceptionnels), en baisse du fait de la perception en 2017 de recettes de cession liées à la parcelle du 72 avenue de la Division-Leclerc pour 3 810 K€, et à celle rue du Commandant Rolland à la SNCF.

#### *Dépenses de fonctionnement*

- **Le chapitre 011** (Charges à caractère général) est en hausse de 5 % en 2018, elle correspond à l'impact de la revalorisation des prix des carburants pour les énergies, au retour de la compétence piscine, la hausse des charges d'entretien des bâtiments et des espaces verts, de frais de publication pour le recrutement d'agents, compensée par certaines baisses (honoraires, frais de gardiennage et d'entretien des locaux).

- **Le chapitre 012** (Charges de personnel et frais assimilés) : la hausse de 1,3 % est maîtrisée avec un GVT limité et malgré la mise en œuvre du RIFSEEP.

- **Au chapitre 66** (intérêts de la dette) en hausse de 35,6 % suite au remboursement de deux annuités d'emprunt au Territoire. En dehors de cet effet, les intérêts diminuent de 12.3 %, soit -51 000 € dû au désendettement de la Ville.

- **Au chapitre 67** (charges exceptionnelles), une baisse de 78 000 € due à une baisse importante du nombre de titres annulés par rapport à 2017.

Aux **chapitres 042 et 023** : (opérations d'ordre de section à section), l'autofinancement de 6 182 000 €

Cette épargne prévisionnelle a été intégralement réalisée puisque l'on constate un résultat de clôture de la section de Fonctionnement arrêté à 6 618 000 € avant couverture du besoin de Financement de la section d'Investissement.

#### *Recettes d'investissement*

L'année 2018 a été caractérisée par l'avancée des travaux de l'hôtel de ville, ceux du pôle gare et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection et la rénovation des voiries et trottoirs.

Au **chapitre 10** : (Dotations, fonds divers et réserves), une nette hausse du FCTVA à 720 000 € en ligne avec le haut niveau des investissements réalisés l'an dernier, de la taxe d'aménagement à 195 000 € et 480 000 € inscrits à titre d'excédents de fonctionnement capitalisé.

Au **chapitre 13** : (subventions d'investissement), nous avons reçu d>IDFM pour le pôle gare un montant de 3 700 000 €, 385 000 € de la Société du Grand Paris pour le dévoiement des réseaux d'assainissement rue Chevalier-de la-Barre et pour les études du pôle d'échanges Le Bourget / RER, 48 000 € du Conseil Régional à titre de solde de la subvention pour le terrain synthétique et 41 000 € du Fonds d'Investissement Métropolitain pour le Square Simone Veil.

Enfin, on enregistre une baisse du produit des amendes de police à 87 000 €

Le **chapitre 16** (emprunt) : il est neutralisé puisque nous n'avons pas recouru à l'emprunt l'année dernière.

Un petit aparté sur la dette :

- le capital restant dû au 31/12/2018 avoisine les 13 275 000 € contre 15 180 000 € au 31/12/2017

- un taux moyen de 2,58 %,

- une durée moyenne restante de cinq ans et huit mois.

Les trois dernières pages de la note de synthèse rappellent les investissements les plus significatifs réalisés en 2018 au titre du budget de la Ville pour les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant total de 8 300 000 €

On y décrit les investissements par destinations, pour le domaine scolaire, le sport, la voirie, les infrastructures, le transport, on présente 25 éléments et sous-catégories.

Voilà pour les éléments chiffrés et les explications majeures qui dessinent les contours du Compte Administratif 2018. Je rappelle que l'ensemble des investissements ne se fait pas uniquement sur les deniers propres de la Ville mais que tous les leviers de financement connus ont été activés, qu'ils proviennent du Département, de la Région ou de l'État, directement ou indirectement.

**M. le MAIRE.**- Merci monsieur l'adjoint aux Finances.

S'agissant du Compte Administratif et conformément aux textes, s'il n'y a pas de demandes d'intervention, je laisse la présidence à la première adjointe, Catherine RIOU, pour organiser le vote.

Je mets aux voix la présidence par Mme RIOU.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

*(M. HOPPE quitte la séance, Mme RIOU reprend la présidence.)*

**Mme RIOU.**- Vous venez d'entendre le Compte Administratif 2018, je vous demande maintenant de passer à son vote.

*Il est procédé au vote - résultat : 7 voix contre de Mme MERY et MM. AYAD, DESRUMAUX, BORSALI, ABECASSIS, RAHAL, VENUGOPAL.*

*(M. HOPPE reprend place en séance et la présidence.)*

### **Délibération n° 48 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018 – Budget Principal**

**M. ABID.**- L'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2018 à partir de l'examen du Compte Administratif permet de déterminer :

- Le résultat de la section de Fonctionnement
- Le solde d'exécution de la section d'Investissement et son besoin de financement
- Les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant

L'affectation du résultat de Fonctionnement vise à vérifier la réalisation de l'autofinancement prévisionnel tel que prévu dans les différents documents budgétaires de l'exercice concerné.

En effet, lors de l'établissement du budget, il convient de prévoir un autofinancement qui outre les règles applicables aux conditions de l'équilibre réel du budget, permet également de financer en complément des recettes propres d'Investissement les dépenses de cette section.

Cet autofinancement prévisionnel est composé :

- D'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre
- D'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'Investissement »

Toutefois, si les dotations aux amortissements ainsi que les autres opérations d'ordre font l'objet d'une exécution budgétaire, c'est-à-dire donnent lieu à l'émission de mandats et de titres de recettes, le virement de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement ne fait, pour sa part, l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le Compte Administratif fait logiquement ressortir pour la section d'Investissement un besoin de financement qui doit être obligatoirement couvert par l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement.

<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>FICHE DE CALCUL ÉTABLIE LE 31/01/2019</b>	
	<b>En euros</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	
Titres émis sur l'exercice	25 312 055,94
- dont recettes rattachées	783 120,80
Mandats émis sur l'exercice	22 441 205,22
- dont dépenses rattachées	159 292,94
Résultat de l'exercice (1)	2 870 850,72
Résultat antérieur reporté (2)	<b>3 747 684,42</b>
<b>Résultat à affecter (1) +(2)</b>	<b>6 618 535,14</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement 2018</b>	
Titres émis sur l'exercice	6 462 565,06
- dont affectation en réserves	479 611,59
Mandats émis sur l'exercice	10 552 970,94
Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)	-4 090 405,88
Solde d'exécution d'investissement reporté (besoin de financement)	1 856 821,37
<b>Solde d'exécution cumulé (excédent d'investissement)</b>	<b>-2 233 584,51</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2018</b>	
Recettes	2 690 263,43
Dépenses	4 841 077,97
<b>Solde des restes à réaliser (besoin de financement)</b>	<b>-2 150 814,54</b>
<b>Besoin de financement d'investissement 2018 corrigé des restes à réaliser d'investissement 2018</b>	
Solde d'exécution cumulé	<b>-2 233 584,51</b>
Solde des restes à réaliser	<b>-2 150 814,54</b>
<b>Résultat investissement 2018 (besoin de financement)</b>	<b>-4 384 399,05</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2018</b>	<b>2 234 136,09</b>

Au terme de l'exercice 2018, on constate que le besoin cumulé de financement de la section d'Investissement est arrêté au 31 décembre 2018 à 4 384 399,05 €

C'est ce solde résiduel qui doit être obligatoirement couvert par une affectation prélevée sur l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement qui au terme du même exercice est de 6 618 535.14 €

En conséquence, il vous est proposé de :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement pour 4 384 339.05 euros par une inscription en réserves au compte 1068 au Budget Primitif 2019 (excédent de Fonctionnement capitalisé).

- Reporter au compte 002 au Budget Primitif 2019, en report à nouveau créditeur, le solde de l'excédent de Fonctionnement, soit 2 234 136.09 euros.

**M. le MAIRE.**- Merci monsieur l'adjoint aux Finances.

Je mets aux voix l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

*Il est procédé au vote - Résultat : 7 voix contre de Mme MERY et MM. AYAD, BORSALI, DESRUMAUX, ABECASSIS, RAHAL, VENUGOPAL.*

#### **Délibération n° 49 : Vote des taux 2019 des trois taxes directes locales**

**M. ABID.**- Tel qu'indiqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires le 28 mars dernier, les bases prévisionnelles de la fiscalité locale nous ont été notifiées.

Il est important de rappeler les dispositions résultant de la loi NOTRe et impactant depuis 2016 le vote des taux des trois taxes locales. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les produits de la fiscalité additionnelle locale que percevait la CAAB sont perçus directement par la Ville.

Les taux de fiscalité 2019 sont de par la loi, comme les années précédentes, la somme des taux communaux et de ceux de l'ex Communauté d'agglomération.

Cette année à nouveau, comme depuis dix ans, ces taux n'augmenteront pas et seront donc les suivants :

- Pour la Taxe d'Habitation, 15.92 % (Ville) + 9.33 % (EPCI) = **25.25 %**
- Pour la Taxe Foncière, 16.19 % (Ville) + 2.42 % (EPCI) = **18.61 %**
- Pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 17.39 % (Ville) + 1.65 % (EPCI) = **19.04 %**



Bases définitives 2018	Bases prévisionnelles 2019	Evol bases 2018/2019	Produit définitif 2018	Produit prévisionnel 2019 à taux constants	Evol produit 2018/2019
------------------------	----------------------------	----------------------	------------------------	--	------------------------

TH	23 262 758	23 782 000	2,23 %	5 873 846	6 004 955	2,23 %
TFB	30 063 667	30 534 000	1,56 %	5 660 960	5 682 377	0,38 %
TFNB	129 100	138 400	7,20 %	24 581	26 351	7,20 %
<b>Total</b>	<b>53 455 525</b>	<b>54 454 400</b>	<b>1,87 %</b>	<b>11 559 387</b>	<b>11 713 683</b>	<b>1,33 %</b>

Ainsi, 11 713 683 € seront inscrits au BP en 2019 au titre de la fiscalité locale perçue.

Pour autant, comme l'année dernière, considérant le retour des compétences facultatives effectuées en 2017 et 2018 ayant conclu à une évaluation des compétences retournées supérieure au montant du FCCT calculé initialement pour la ville du Bourget, le **montant du FCCT 2019 restera nul.**

En conséquence, la ville du Bourget conservera l'intégralité du produit correspondant aux anciens taux additionnels qui financera l'exercice de l'ensemble des compétences retournées par l'EPT au 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Rappelons, enfin, que la poursuite de la suppression progressive de l'assujettissement de 80 % des ménages à la Taxe d'Habitation sera intégralement compensée par voie de dégrèvement (sur la base des taux 2017) et que, par conséquent, la Ville continuera de percevoir l'intégralité des produits générés par celle-ci.

L'impact pour la ville est donc neutre.

Il est proposé au Conseil municipal de **maintenir les taux d'imposition directe locale pour 2019** et d'en arrêter le produit attendu ainsi que suit :

Libellés	Bases notifiées (État 1259)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Coefficient de variation des taux/(N-1)	Produit du BP 2019
TH	23 782 000	<b>25,25</b> %	1,000000	6 004 955
TFPB	30 534 000	<b>18,61</b> %	1,000000	5 682 377
TFPNB	138 400	<b>19,04</b> %	1,000000	26 351
<b>TOTAL</b>	<b>54 454 400</b>			<b>11 713 683</b>

**M. le MAIRE.**- Merci monsieur ABID.

**Mme MERY.**- Comme nous l'avons indiqué lors du précédent Conseil municipal, nous avons l'habitude de voter contre toutes les délibérations qui concernent votre budget. Il est

néanmoins vrai que vous décidez là de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la Ville. Exceptionnellement, comme nous sommes pour ce genre de décision, nous joindrons nos votes aux vôtres.

**M. le MAIRE.**- Merci madame MERY.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix les taux présentés par Malik ABID.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

### **Délibération n° 50 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2019**

**M. ABID.**- L'ensemble des délibérations que nous avons vu juste avant ont une conséquence spécifique puisqu'elles nous permettent maintenant de valablement délibérer pour le BP 2019. En effet, un certain nombre d'éléments sont repris dans le cadre de ce budget, donc l'ordre avait un intérêt. C'était un petit aparté.

#### Contexte général

Le budget est souvent un des moments où les échanges sont animés. Il n'est rien d'autre que la mise en œuvre de la politique publique portée par la ville pour son propre fonctionnement et les investissements envisagés pour servir les Bourgetins et leur faciliter le quotidien. Mais quoi de plus normal car il y a au moins autant de manières de concevoir un budget que de personnes qui contribuent à sa construction, directement ou indirectement. Comme les années précédentes, le budget est à l'image des différents projets portés, à savoir riches et divers. C'est en ce sens qu'il faut rappeler la complexité de son établissement et le sérieux avec lequel il convient d'entreprendre cette démarche, tant les enjeux sont importants.

Pour rappel, le budget communal est un acte administratif qui entraîne des conséquences juridiques. Nous sommes loin des simplifications, des raccourcis, des amalgames que nous avons pu entendre ici et là. Nous préférons donc laisser ce genre de considérations à leur auteur et nous contenter de construire les bases qui serviront à bâtir un avenir meilleur pour nos concitoyens.

Le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu lors du précédent Conseil municipal nous a donné une bonne partie du cap envisagé pour l'horizon 2019. Les éléments retenus et présentés ont été réfléchis justement pour garantir un service toujours plus qualitatif.

Encore une fois cette année, la compilation des données financières pour définir un atterrissage n'a pas été simple car l'environnement réglementaire est toujours au moins aussi contraignant, et le périmètre mouvant. En effet, suite à la création du territoire Paris Terres d'Envol, nous avons pu assister au retour de la totalité des compétences dites optionnelles. Ne reste donc plus au territoire que les compétences obligatoires transférées. Il va sans dire que ces chamboulements ne sont pas restés sans conséquence sur les plans organisationnel et comptable. En effet, les masses budgétaires impactées n'ont pas rendu aisées les analyses et les comparaisons d'une année sur l'autre.

Les importantes cessions précédemment réalisées nous avaient permis de dégager des marges de manœuvre conséquentes, nous continuerons à bénéficier encore pour l'exercice 2019. Le fonds de roulement ainsi constitué a permis de concrétiser certaines opérations d'équipement que nous aurions certainement dû décaler ou étaler dans le temps. Les résultats de clôture de l'exercice 2018 sont en cela conformes à ceux que nous avons prévus au Budget Primitif 2018 et

l'épargne brute de plus de 6 M€ dégagée au terme de l'exercice permet de couvrir l'important et nécessaire besoin de financement de la section d'Investissement.

### Construction budgétaire – Lignes directrices

Ainsi, après avoir balayé le contexte général, nous pouvons d'ores et déjà donner les grandes lignes directrices qui ont servi de bases pour construire le Budget Primitif 2019 :

- pour la dixième année consécutive, nous n'augmenterons pas en 2019 les taux de la fiscalité, pour ne pas faire supporter une nouvelle pression fiscale sur nos concitoyens,
- nous poursuivrons un important programme de travaux autour des projets d'aménagement structurants et de modernisation des équipements publics au profit des Bourgetins pour améliorer leur qualité de vie en leur offrant des espaces et des équipements publics entretenus et rénovés, et des infrastructures modernisées,
- nous maintiendrons les efforts engagés depuis plusieurs exercices pour contenir nos dépenses de fonctionnement sans impacter la qualité des services offerts au Bourgetins,
- nous poursuivrons le désendettement de la Collectivité en limitant l'emprunt d'équilibre au strict nécessaire,
- nous prévoyons de dégager un niveau d'autofinancement toujours élevé comme annoncé lors du DOB de 4,6 M€

La Ville tient ses engagements et continue d'investir de manière importante avec un programme de près de 10 M€ (hors remboursement de capital), dont les axes principaux sont la voirie, la fin de l'aménagement du pôle gare avec la pose des auvents, la poursuite de la rénovation de l'hôtel de ville et le lancement des études de programmation pour la construction du futur groupe scolaire Jean Jaurès.

Notons également le fort niveau d'investissement pour le scolaire, la poursuite du renouvellement du matériel roulant, la préservation de l'effort sur les plans culturel, sportif, social et éducatif.

Après la validation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018, nous avons approuvé, dans une des délibérations précédentes ce jour, l'affectation des résultats de clôture qui sont repris au sein du BP 2019.

### Évaluation des masses budgétaires

Parlons chiffres. Le BP 2019 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 41 107 964.09 € répartis par sections comme suit :

En section de Fonctionnement :	26 707 038.09 €
En section d'Investissement :	14 400 926.00 €

Après une hausse du budget 2018 par rapport à 2017 (+1.61 %), nous connaissons cette année une baisse d'environ 7 % principalement liée à la baisse du report à nouveau créditeur (quoique conséquent) de 2 234 k€ liée au fort niveau d'investissement enregistré (10,5 M€), du niveau moins important des reports des dépenses du fait de leur réalisation en 2018 et de leur avancée, de l'exceptionnel niveau de droits de mutation perçu en 2018 grâce à la cession d'Actipôle.

### **En section recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au Budget Primitif pour 24 472 902 € soit un niveau stable par rapport à 2018.

Le montant de la fiscalité directe vous a été communiqué lors de la précédente délibération à 11 714 000 €, soit en légère hausse liée à la revalorisation des bases qui nous ont été notifiées.

Les attributions de compensation de la Métropole du Grand Paris sont identiques à l'an dernier à 5 474 000 €

Les droits de mutations sont inscrits pour 450 000 €

La taxe sur l'électricité est de 245 000 €

Le report à nouveau créditeur de l'année passée à 2 234 000 €

Les dotations et participations s'élèvent à 3 595 000 € grâce aux fortes compensations de la baisse de la DGF par une hausse des autres recettes de ce chapitre. Pour rappel, ce chapitre se compose de la DGF, des participations versées par l'État, le Département ou la Région, les compensations de la fiscalité, la dotation de solidarité urbaine, la dotation nationale de péréquation et le FCTVA pour les dépenses de gros entretien.

Le produit des services aux usagers est évalué à 1 335 000 €

Les montants du FSRIF et du FPIC n'ayant pas encore été notifiés au moment de la rédaction de la note, leur évaluation au BP 2019 s'élève respectivement à 926 000 € et 427 000 €

Nous prévoyons des recettes de 67 000 € au titre des loyers à percevoir pour 2019 et 70 000 € versés par le SIAE.

### **En section dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 22 126 224,57 €. Comme nous l'avons indiqué, cette section est impactée par le retour de la compétence piscine au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ayant un impact direct sur le Fonds de Compensation des Charges Transférées désormais nul. Nous avons fait valoir le principe de neutralité financière dans le cadre du transfert des compétences dans les différentes instances de délibération au sein de l'EPT pour que la contribution de la ville aux coûts des compétences transférées ne nous soit pas défavorable.

Nous notons une légère baisse des charges à caractère général de 67 000 € à 7 410 727 € principalement due à la baisse du contrat de prestation annuel avec la SPL, liée au transfert de la compétence aménagement à l'EPT, la Ville n'étant plus juridiquement appelée à participer financièrement aux projets d'aménagement tels que la création d'une ZAC.

La hausse du chapitre 12 de 3.8 % à 12 700 000 € est liée à deux éléments majeurs, à savoir :

- l'effet année pleine de la mise en place du RIFSEEP
- l'évolution mécanique du GVT
- enfin, des recrutements en fin d'année 2018 et début 2019 pour renforcer le service financier (mutation interne) et un directeur en externe pour la résidence Aline Marlin

Le périmètre du chapitre des subventions se trouve amputé du FCCT comme expliqué avant, lié au retour de la compétence piscine. C'était la dernière compétence optionnelle jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, transférée au Territoire. La hausse en valeur de 2 % est principalement liée à l'augmentation de la participation de la Ville au contingent incendie.

Les intérêts de la dette (y compris Intérêt courus non échus) avoisinent la somme de 524 000 € dont 139 000 € au titre des contrats d'emprunts transférés par l'EPT et 53 000 € destinés au remboursement de l'emprunt souscrit pour le financement de la médiathèque Georges Brassens. Enfin, l'autofinancement prévisionnel s'établit à 4 580 813 € qui alimenteront la section investissement afin d'offrir aux Bourgetins des équipements modernisés et des espaces publics rénovés.

#### **En section recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement sont au total estimées à 7 130 000 €, auxquelles il convient d'ajouter les reports de 2 690 000 €, soit un total de 9 820 000 €. Il convient d'y intégrer le virement de la section de fonctionnement (3.818 M€), l'affectation en réserve (4 384 k€) les dotations aux amortissements (762 000 €). Pour donner quelques éclaircissements, le chapitre 13, qui correspond aux participations et subventions d'équipement, avoisine les 678 000 € comprenant une subvention reçue par la Solidéo de 592 000 € HT pour les études et travaux de reconstruction du groupe Jean Jaurès. Ce montant est susceptible d'être ajusté par le biais d'une DM.

Au chapitre 16, l'emprunt d'équilibre pour financer les projets d'investissement est estimé à 897 000 €

Au chapitre 10 (recettes financières), le FCTVA est de 1 020 000 € et la taxe d'aménagement de 150 000 €

Le fort niveau d'investissement entraîne mécaniquement un déficit présenté précédemment.

#### **En section dépenses d'investissement :**

Le total des dépenses d'investissement est de 9 614 848 € (hors reports de 4 841 000 €) et est réparti comme suit :

- 2 312 000 € destinés au remboursement de l'annuité de la dette (y compris le remboursement de la dette à l'EPT)
- 2 234 000 € de déficit d'investissements
- 450 000 € au titre du versement de la première annuité de participation à la Solidéo pour le financement de l'école Jean Jaurès à l'horizon 2022
- 4 564 000 € de dépenses d'équipement
- auxquelles s'ajoutent 4 841 000 € de restes à réaliser 2018

En fin de la note de synthèse, vous retrouverez les principales opérations, décrites de manière détaillée, par affectations à savoir les écoles, les crèches, le Conservatoire, les sports, l'hôtel de ville, l'environnement et le cadre de vie, le marché, la voirie, la sécurité, les transports, la logistique, l'urbanisme et l'informatique.

### Conclusion

Voilà pour le budget primitif 2019. L'idée, encore une fois, n'était pas de rentrer compte par compte, la note de synthèse étant extrêmement bien détaillée et documentée. Mais plutôt de vous donner une lecture synthétique, quoiqu'exhaustive, de l'ensemble des montants afin que vous ayez une vision d'ensemble, que vous reteniez les grandes masses budgétaires et l'esprit de la construction de ce dernier.

Toute cette démarche s'inscrit dans la volonté d'une transparence totale et d'une exigence qualitative quant à la fiabilité des chiffres communiqués. Gardons à l'esprit que le budget est une prévision, une information mais aussi une autorisation. À l'évidence, on ne peut attendre d'un Conseil municipal une précision exacte mais une évaluation sincère des recettes et des dépenses. À l'impossible, nul n'est tenu.

Je voudrais souligner encore une fois le sérieux avec lequel les services de la Ville et les élus ont travaillé pour cette construction qui, à mon sens, demeure solide et fiable.

**M. le MAIRE.**- Merci monsieur l'adjoint aux Finances.

Avant d'ouvrir le débat, je complémente ce qu'a fort bien précisé Malik ABID pour rappeler quelques éléments généraux sur les grands équilibres de la construction de notre Budget Primitif. Cela aura dans mon esprit deux objectifs :

1. Rappeler nos priorités dans le budget proposé ce soir. Au-delà de la dimension technique, il est évident qu'un budget est d'abord le moyen d'affirmer un certain nombre de priorités, dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit, et ainsi éclairer nos débats et, au-delà de notre Assemblée, auprès des Bourgetins sur les principaux enjeux de budget.
2. Répondre à ce que certains semblaient prétendre lors du Débat d'Orientations Budgétaires : la ville du Bourget est-elle bien gérée ? Notre trajectoire d'endettement est-elle soutenable ? La réponse est oui. Il s'agit non pas seulement de l'affirmer mais bien de le démontrer. C'est d'ailleurs à ce travail de vérité et de transparence auquel Malik ABID vient de se livrer.

Je veux ici le remercier sincèrement, associant à mes remerciements la Direction générale des services, les services financiers, les membres de la commission des finances et l'ensemble des adjoints dans leur délégation respective, et les services municipaux pour l'important travail qu'ils ont accompli afin d'élaborer ces propositions budgétaires, ainsi que pour leur gestion rigoureuse et sérieuse au quotidien.

Ce Budget Primitif, dont nous débattons ce soir, constitue la cinquième année de mise en œuvre de notre programme de mandature, celui qui nous lie aux Bourgetines et aux Bourgetins depuis 2014. Partout, notre ville continue à avancer avec et pour ses habitants.

Ce budget s'est construit autour de quatre axes. Au risque de sembler rébarbatif ou inutile, « rengaines » pour certains, *Un jour sans fin* pour d'autres, oui, c'est bien la même stratégie financière que nous poursuivons depuis le début de ce mandat, d'abord avec Vincent CAPO-CANELLAS puis avec moi-même aujourd'hui.

Premier pilier, nous poursuivons la mise en œuvre du programme d'investissements et des politiques publiques que nous avons portés devant les Bourgetins. Il y a, cette année encore, un rythme important, soutenu d'investissements, qui sont d'ailleurs des moyens de nos ambitions

pour les Bourgetins. Ces ambitions dont nous avons fait des engagements en 2014 et qui deviennent, encore aujourd'hui, des réalisations.

Deuxième pilier, nos efforts de gestion nous permettent de disposer d'une épargne brute importante et d'un niveau toujours élevé de notre autofinancement, c'est-à-dire les excédents de la section de fonctionnement ou l'argent que nous arrivons à dégager de nos recettes de fonctionnement, nos dépenses de fonctionnement, symboles du sérieux budgétaire de notre Collectivité. Si nous ajoutons à cela nos recettes réelles d'investissement, notre capacité de financement nous permet de poursuivre en 2019 un programme soutenu d'investissements pour un montant cette année encore de près de 10 M€ et de couvrir plus de 90 % des dépenses des investissements que nous proposons ce soir sans comptabiliser l'emprunt d'équilibre.

Ainsi, seuls 9,5 % de nos dépenses d'investissement seront financées en 2019 par le recours à un emprunt d'équilibre, qui reste encore très largement inférieur à l'annuité de la dette, nous permettant ainsi de poursuivre cette année le désendettement de notre collectivité pour 1,2 M€

Là encore, nous agissons de façon rigoureusement conforme à notre stratégie financière engagée ces dernières années, parce que nous considérons qu'il est plus intelligent de financer ainsi nos investissements -et uniquement nos investissements- plutôt que de le faire par l'augmentation de la fiscalité locale.

Troisième pilier, une poursuite de nos efforts pour contenir nos dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services offerts aux Bourgetins.

Quatrième pilier, cette stratégie était également fondée sur la stabilité de la fiscalité directe locale. C'est un engagement que nous avons pris et que nous tenons : celui de préserver le pouvoir d'achat des Bourgetins. Cette préoccupation guide notre action depuis le début de cette mandature et nous n'y dérogerons pas. C'est un choix conscient et responsable que nous assumons pleinement.

Malik ABID l'a rappelé, c'est la dixième année consécutive et nous pouvons être fiers de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, singulièrement dans cette période où, dans notre pays, le consentement à l'impôt est un enjeu majeur. Contrairement à beaucoup de villes qui ont fait le choix d'augmenter la fiscalité locale pour financer leurs investissements, nous avons fait le choix de maintenir la stabilité fiscale.

Je veux ici souligner la sobriété et la responsabilité de notre gestion financière concernant nos dépenses de fonctionnement. Malik ABID a rappelé quelques chiffres que j'épargnerai à mon tour. Dans cette perspective, la trajectoire d'endettement de notre ville restera pleinement contrôlée et parfaitement soutenable. Notre capacité de désendettement devrait se situer en fin d'exercice budgétaire à 7,3 années, soit largement moins que la moyenne de notre strate communale, en tenant compte aussi des retours des emprunts de l'ex-Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget et des compétences de Paris Terres d'Envol.

Nous tenons nos engagements, préparant à la fois les chantiers structurants pour l'avenir et en agissant dès à présent pour améliorer le quotidien des Bourgetins. Une importance particulière sera portée à l'éducation des petits Bourgetins, au cœur même des compétences municipales. Les investissements pour entretenir et améliorer nos crèches, nos écoles maternelles et élémentaires, la préparation de la reconstruction des écoles, à laquelle nous avons consacré pas mal de temps ce soir en lien avec la Solidéo.

Nous continuerons à mettre l'accent sur l'entretien durable de nos bâtiments et de notre patrimoine, avec un chiffrage des travaux de mise en œuvre et d'accessibilité à l'hôtel de ville, qui n'avait pas fait l'objet de travaux depuis plus de 50 ans et avec la prise en compte de la nécessité d'étanchéfier la toiture, mais aussi avec l'Agenda d'accessibilité partagé, pour lequel nous restons pleinement mobilisés pour rendre nos espaces publics plus accessibles à toutes et à tous afin de construire une ville plus inclusive, où chacune et chacun puissent trouver toute leur place.

Ce budget, dans la continuité des précédents, permet aussi de renforcer notre action en faveur d'une ville solidaire, qui protège chaque génération, des plus petits aux plus anciens, en passant par les plus fragiles et les plus faibles, avec le renouvellement par exemple de notre soutien au CCAS ou encore à la caisse des écoles.

Sans oublier la sécurité, première des libertés, même si elle est avant tout la compétence régaliennne de l'État, nous continuons nos efforts de modernisation de l'équipement de notre Police municipale, ainsi que nos caméras de vidéoprotection.

Enfin, nous continuerons à agir pour un cadre de vie plus apaisé en poursuivant les efforts déjà engagés depuis plusieurs années sur la voirie, je me tourne vers Gérard DURAND, en rénovant par exemple la rue Jules-Guesde ou en lançant les travaux d'aménagement du pôle gare avec la pose des auvents à la gare routière devenue par bien des aspects un exemple dans notre région en matière d'intermodalité entre piétons, vélos, bus, transports et voitures.

Améliorer le cadre de vie, c'est aussi poursuivre l'aménagement d'espaces verts, et là je me tourne vers Philippe ROBERT, avec les espaces de respiration de notre ville et renouveler notre patrimoine arboré. Nous l'avons commencé et nous allons le poursuivre et laisser une place sans cesse plus grande à la nature en ville, aux circulations douces.

Nous continuerons d'agir pour une ville où il fait bon de s'épanouir en investissant dans les loisirs, dans le sport, dans la culture en soutenant toujours nos bénévoles, nos associations et nos clubs sportifs.

Voilà quelques-unes des priorités concrètes que Malik ABID a tracées à grands traits mais que je voulais prendre le temps de retracer. Ce sont nos priorités concrètes dans ce budget, que nous vous proposons de poursuivre avec une méthode rigoureuse, sérieuse et soucieuse de tous les Bourgetins.

Pour conclure, avant d'ouvrir la parole à celles et ceux qui la souhaiteraient, je veux redire la fierté de cette majorité municipale de proposer aujourd'hui ce budget car nous avons la conviction qu'il répond à deux conditions essentielles :

Premièrement, il est rigoureusement conforme à nos engagements. En démocratie, c'est quand même un enjeu crucial que nous réalisons ce pourquoi nous avons été élus et que nous restions fidèles en constance aux engagements pris devant les Bourgetins.

Deuxièmement, dans le contexte particulièrement trouble que vit notre pays, nous avons la certitude que le budget qui vous est présenté ce soir est utile pour le pouvoir d'achat des Bourgetins, pour la préservation de leur qualité de vie, pour continuer à porter les services de proximité qu'ils attendent et pour préparer avec confiance et sérénité l'avenir de notre ville.

Voilà les quelques éléments que je voulais apporter en complément de la présentation de Malik ABID.



S'agissant du vote du budget, j'imagine qu'il y a des demandes d'intervention ?

**Mme MERY.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjointes et adjoints au maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous avons lu attentivement la note que vous nous présentez ce soir sur le vote du Budget Primitif pour l'exercice 2019, dernier exercice plein de cette majorité, dernier budget pour certains élus, dernière fois où cette majorité votera un budget qu'elle appliquera totalement.

Ne vous offusquez pas, je ne présage pas des résultats des élections municipales de 2020 mais, comme certains l'ont confié, ils ne seront plus élus ; les majorités se font et se refont, les choses changent et, surtout, les électeurs votent.

Mais, revenons-en au dernier sujet qui nous occupe ce soir et à la note de synthèse qui accompagne le Budget Primitif. J'espère que vous ne vous formaliserez pas que notre formalisme ne soit pas le même que les années précédentes. Nous sommes constants, nous ne sommes pas rigides. Nous savons que les règles obligatoires doivent être appliquées mais nous n'avons pas le doigt sur la couture du pantalon. Nous sommes des élus responsables et sérieux mais nous savons explorer des chemins moins communs et plus ambitieux.

Après ces quelques mots d'introduction, reprenons nos habitudes, nous ne voudrions pas vous perturber.

Pour la sixième fois de cette mandature, il est demandé notre avis sur le budget que vous avez élaboré pour notre collectivité et de dire si nous sommes pour ou contre, ou si l'on s'abstient. Pour la sixième fois, d'un point de vue comptable, ce budget est recevable, tout comme en 2018. C'est pour cela que nous avons voté le Compte de Gestion mais nous ne pouvons pas nous en satisfaire car, nous l'avons rappelé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous n'avons pas la même ambition pour notre ville et ses habitants que la majorité qui compose cette Assemblée. Nous disons, comme un leitmotiv tous les ans, lors du vote du budget et lors du Débat d'Orientations Budgétaires : le vote du budget est le deuxième acte politique le plus important de la Ville. Cette litanie est intangible car, oui, un budget n'est autre que la traduction financière des aspirations, des ambitions et des orientations politiques de ceux qui le conçoivent.

Ce soir, nous irons au plus simple afin de ne pas alourdir les débats et de laisser la place à l'expression de tous les groupes.

Concernant la gestion des fonds publics de 2018 tout comme en 2017, en 2016, en 2015 et en 2014, nous n'approuvons pas les choix qui sont faits. Tout au long de ces six ans, nous avons exprimé nos désaccords et certains de nos accords. Tout au long de ces six ans, nous avons voté pour des délibérations qui nous semblaient utiles pour la Ville et ses habitants et nous avons voté contre celles qui nous paraissaient aller dans un sens de ce qui devait être fait pour porter de grandes ambitions.

C'est en cela que nous estimons être des élus responsables, qui respectent le mandat que nous ont confié les Bourgetines et les Bourgetins ayant voté pour notre liste. C'est dans ce sens que nous avons porté, comme à notre habitude, un regard sérieux sur le budget 2019 que vous nous proposez.

Loin des polémiques politiciennes, nous avons analysé vos choix, vos propositions et les projets que vous voulez mettre en place.

Nous y avons retrouvé les grandes lignes du Débat d'Orientations Budgétaires avec une certaine précision chiffrée. Nous y avons retrouvé les lignes directrices de ce qui fait votre politique. Nous y avons retrouvé ce qui fait votre fierté, c'est-à-dire la transformation de notre ville par d'autres, faite par d'autres, financée par d'autres. Vous le dites vous-même « *des financements extérieurs viennent, et c'est vertueux, contribuer à cet effort* ». Vous nous dites « *que la Ville soit le maître d'ouvrage de son propre budget est le meilleur moyen de contrôler la prévision, la passation et l'exécution des marchés, et donc d'en contrôler les dépenses* ». Il est vrai. Il est dit plus loin « *c'est bien par l'action de la Ville que l'intérêt des décideurs s'est porté sur notre territoire* ». Là, nous disons que c'est faux. Il est faux de vouloir faire croire que c'est la Ville qui a décidé de l'arrivée des deux gares, des Jeux Olympiques sur notre ville, de la reconstruction des deux écoles.

Vous allez même jusqu'à dire « *il n'est nul besoin d'un plan pluriannuel d'investissement pour comprendre que l'avenir de la Ville se construit sous nos yeux* ». Là, nous disons que c'est vrai. Il est vrai que l'avenir de notre ville se construit sous nos yeux sans que nous ayons besoin de nous projeter, puisque ce n'est pas nous qui construisons cet avenir. Un PPI serait justement la simple traduction visible de l'avenir que nous voulons construire pour notre ville. Cela, vous ne l'avez pas compris et c'est ce que nous dénonçons depuis 2014.

Concernant la santé financière de notre ville, nous disons ce soir que, effectivement, elle est bonne. Le taux d'endettement nous semble tout à fait correct au regard des projets par rapport aux autres villes de la même strate de population. Même si je nuance en disant que les financements extérieurs y sont pour beaucoup, et je ne parle ici que des financements liés aux grands projets des autres.

Sur ce point, c'est ici que nous risquons de ne pas être d'accord. En effet, cette santé financière devrait permettre d'être plus ambitieux, plus inventif pour pouvoir avoir la main sur notre avenir, sur la transformation possible, sur ce que nous voulons pour notre ville, ne pas laisser à d'autres le choix qui devrait nous appartenir.

Après ces quelques mots presque philosophiques, en tout cas d'un abord plus général, entrons dans le vif du sujet.

La Ville tient ses engagements et continue à dessiner Le Bourget de demain dans le texte. Un programme autour de trois axes :

- la mairie et les travaux de rénovation,
- le pôle gare,
- les études pour la reconstruction du groupe scolaire Jean-Jaurès.

Est-il nécessaire que l'on se répète ? Non, je ne pense pas, vous aurez compris ce que nous pensons : cette volonté structurante pour la Ville est en grande partie la résultante de projets qui ne sont pas les nôtres.

En ce qui concerne la mairie, nous attendons toujours plus de détails car, même dans les chiffres que vous nous donnez après, le flot artistique que vous entretenez n'est pas fait pour satisfaire notre curiosité. Nous n'avons que peu de détail, mis à part deux sommes 972 500 € et 105 000 €. Avec si peu, difficile de dire si nous sommes en accord ou en désaccord.

La « *poursuite d'un effort soutenu d'entretien du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie* », 1 million pour la voirie, soit une rue et des rustines sur les autres.

« 325 000 € pour les écoles. Des dépenses reconduites pour la rénovation et l'entretien des bâtiments dont la piscine. » Stop ! La piscine ? Rénovation ? Il nous semblait que vous disiez que l'engagement de la Solidéo pour la Ville était sous votre contrôle ? Alors quid de la reconstruction de la piscine qui était prévue dans le projet de départ ? Quid de votre droit à décision ? Quid de tout ce que vous nous dites plus haut sur votre capacité à maîtriser les choses, notamment la reconstruction de nombreuses infrastructures sportives ?

Puis, nous avons ces mots « *préservation de l'effort culturel, sportif, social et éducatif* » mais encore ? Nous en aurions voulu plus et nous aurions pu comprendre que vous ne vouliez pas vous appesantir sur ces sujets car il y avait après un grand chapitre sur vos ambitions environnementales, écologiques, de réaménagement des espaces, sur la question de partage des espaces publics, sur la restructuration de la circulation pour partager l'espace entre la voiture et les autres modes de circulation, sans pour autant totalement pénaliser les Bourgetins.

Que vous aviez enfin compris qu'il fallait impulser le partage, développer la communication, favoriser l'implication de tous afin de profiter de toutes les ressources possibles pour Le Bourget de demain.

Nous aurions applaudi des deux mains, je vous l'assure, nous vous l'avons tant et tant de fois dit, nous étions prêts à dépasser les clivages politiques pour cette ville, nous vous avons proposé tant et maintes fois de participer à l'élaboration de projets. C'est dans l'ADN de notre liste et ceux qui siègent ici : le commun. Nous avons bien le commun car nous avons un point commun tous ici : Le Bourget et toutes les générations qui le composent. Prendre des décisions en commun est gage d'adhésion et de vivacité. L'entre soi n'est pas une bonne méthode. Pour reprendre un adage qui nous ressemble « *seul, on va plus vite, ensemble, nous allons plus loin* ».

Depuis 2014, vous avez décidé de ne pas répondre à nos propositions. Nous le voyons encore dans la désignation de la nouvelle Commission d'Appel d'Offres *ad hoc*, on reprend les mêmes méthodes et on recommence. Nous avons pourtant porté notre candidature pour participer à cette Commission qui va engager l'avenir de nos enfants pour longtemps. Nous avons proposé nos forces vives. Nous avons voulu nous engager dans cette démarche en tant qu'élus responsables. Vous avez fait comme en 2014, de l'entre soi avec ceux qui vous ressemblent, plus dociles. Nous ne parlons pas de cogestion, nous sommes votre opposition et nous le resterons jusqu'au terme de ce mandat en espérant que, après 2020, vous soyez notre opposition.

Mais nous sommes une ville trop petite pour y vivre en guerre politique permanente. Il y a un temps pour la concurrence et il y a un temps où nous ne devons avoir à l'esprit que l'intérêt des Bourgetins, sinon, quel gâchis !

Quelques dernières réflexions, demandes de précision et questionnements.

Vous dites que le chapitre 012 augmente de 3,8 % en raison de la mise en place du RIFSEEP, du PPCR, du GVT et du recrutement. Or, le budget du personnel non titulaire augmente de 15,24 %. Pouvez-vous nous dire pourquoi une telle différence d'augmentation entre le budget du personnel titulaire et le budget du personnel non titulaire ?

Par ailleurs, sur 342 agents au Bourget, 52 sont non titulaires, soit 15 %. Sur ces non-titulaires, 15 % sont des catégories A dont la moitié est même en CDI. Pourquoi ce taux si élevé de non-titulaires et autant de CDI parmi eux ? Ne peut-on titulariser les CDI en leur demandant de passer leur concours ? Est-ce parce qu'ils ont négocié leur salaire ?

D'une façon générale, nous pensons que le recours aux non-titulaires, même si certaines fois cela ne peut pas se faire autrement pour une question de compétence, est une aberration dans une collectivité territoriale, que cela ne respecte pas les valeurs de la fonction publique et que cela laisse les agents dans la précarité.

En conclusion, nous voterons contre ce budget, non pas qu'il n'y ait pas des choses positives mais bien parce que ce budget n'est pas le reflet des possibilités de notre ville et des ambitions que nous avons pour elle.

**M. le MAIRE.**- Merci madame MERY. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. BORSALI.**- L'année dernière, pour votre premier budget en qualité de Maire du budget, nous nous étions abstenus. Le choix de notre vote était de vous laisser le bénéfice du doute afin de voir tout au long de l'année si l'évolution de la Ville et des investissements, sous votre impulsion, allaient dans le bon sens.

Un an après, nous constatons effectivement que la Ville a beaucoup évolué. Des travaux ont changé quelque peu la Ville, je prends par exemple les trottoirs rue Francis-de-Pressensé, rue du Chevalier de la Barre, rue Etienne Dolet, rue Anizan Cavillon mais à qui doit-on ces travaux, qui améliorent le quotidien des Bourgetins ? Je sais que, pour certains, c'est une rengaine mais il faut quand même le dire, à Ile-de-France Mobilité et au département de la Seine-Saint-Denis. Mais, et cela vous étonnera, au crédit de la Ville, je peux reconnaître que la rue Edgar-Quinet, la rue Normandie-Yemen, la rue du Commandant Rolland ont été faites.

Il ne s'agit pas de faire un concours de celui qui a fait les plus grands travaux mais il est quand même bon de rappeler tout simplement les mérites de chacun.

Toujours au sujet de la voirie, avant la transmission de la compétence à l'EPT, un diagnostic de l'état du réseau d'assainissement de notre ville a été réalisé. Malgré certaines demandes, ce diagnostic n'a pas été transmis aux groupes de l'opposition. Aujourd'hui, vous nous proposez d'investir 689 230 € pour la rénovation de la rue Jules-Guesde.

Ma question est donc la suivante monsieur le Maire : l'état du réseau d'assainissement de la rue Jules-Guesde est-il satisfaisant pour engager ces travaux de voirie sans prendre le risque de devoir intervenir plus tard et donc de tout casser pour avoir accès au réseau d'assainissement ? Cela vaut également pour les rues qui ont été faites (rues Edgar Quinet, Normandie-Niémen, Commandant Rolland).

Concernant le budget voirie, il est à notre sens peu ambitieux tant le travail est immense car, au-delà de cette rue, il n'y aura pour le reste de la ville que des rafistolages ici et là. Comprenez que ce n'est pas le fait d'investir dans la voirie qui pose problème, bien au contraire, la Ville en a vraiment besoin mais il est vrai que, sans le dérapage du presque million d'euros pour l'hôtel de ville, cela aurait permis d'avoir un plan voirie plus ambitieux.

Pour en terminer avec ce domaine, nous sommes toujours en l'attente d'un règlement de voirie, maintes fois évoqué, jamais réalisé. Ce règlement a deux avantages : premièrement, faire rentrer une recette financière nouvelle, pas aussi modeste que certains peuvent le prétendre, elle ferait d'ailleurs du bien à nos finances publiques ; deuxièmement, mettre fin à l'anarchie sur certains de nos trottoirs.

Justement, puisque l'on parle de finances publiques, il est vrai que la santé financière de la Ville est bonne. Il est aussi juste de rappeler que, par de là votre prédécesseur, le mérite en

revient également à Albert CONTY que tout le monde semble avoir oublié ici. Vous avez bénéficié de sa rigueur et de son professionnalisme durant toutes ces années, qui fait qu'aujourd'hui vous pouvez afficher fièrement une gestion saine. Je suis désolé mais cette gestion saine ne peut pas être mise à votre crédit. C'est pour cela qu'il est aussi dommage de ne voir aucun investissement majeur, comme par exemple dans l'environnement ou dans le cadre de vie autre que le remplacement de matériaux usés.

Nous constatons également que, au chapitre jeunesse, il n'y a rien. D'ailleurs, dans le cahier, il n'y a même pas un chapitre jeunesse. On est toujours en l'attente d'un Point Info Jeunesse (PIJ), qui était une promesse électorale.

Autre exemple, nous nous interrogeons également sur la sanisette qui doit être installée au square Charles-de-Gaulle. Celle-ci n'est-elle pas comprise dans le contrat avec la société JCDecaux ? De mémoire, elle devait en installer deux à ses frais sur notre ville, dont une au square. Donc pourquoi maintenant devons-nous la payer ? Vous vous glorifiez de négocier partout pour avoir plus que ce qui est proposé, alors pourquoi devons-nous payer cette sanisette ?

Comme je vous l'ai dit, la Ville connaît de grands changements en matière de transport avec l'arrivée du T11, des deux gares du Grand Paris, des Jeux Olympiques ou de la reconstruction des deux écoles. On y voit là la trace de l'État qui s'investit dans notre territoire. Dans ce budget, je ne vois aucune ambition, que des dépenses de « fonctionnement » qui sont importantes mais qui ne vont pas transformer notre ville.

Par ce manque d'ambition, je ne peux pas voter favorablement ce budget.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je vais donner quelques éléments de réponse à la fois à Mme MERY et à M. BORSALI.

Madame MERY, j'ai envie de vous dire que je n'étais pas surpris, c'est vous qui m'avez un peu déçu. J'ai pensé que vous partiez différemment de vos précédentes interventions sur les exercices budgétaires, hélas, vous avez ré-abordé vos vieilles lunes et vos inexactitudes habituelles. C'est bien dommage parce que je pensais que nous n'étions pas loin d'être d'accord sur bien des points. Et vous avez été très décevante là-dessus.

Tout en nous précisant que vous évitez les polémiques politiciennes, vous avez fait un exercice assez inexact, vous êtes parfois addictive à l'inexactitude. En tout cas, vous refusez toujours de voir des réalités. D'ailleurs, je pensais que mon propos en complément de Malik ABID vous aurait davantage satisfaite que votre message que vous avez sans doute écrit avant mon intervention. En effet, quand on vous écoute, vous allez trouver que c'est une rengaine mais vous le dites depuis plusieurs exercices. Au moins, quand je salue votre effort de constance, je salue cette constance à refuser de voir des choses dont nous vous expliquons ici que ce n'est pas le cas.

Au risque de me répéter un peu, c'est bien la Ville qui va chercher un certain nombre de financeurs. Dans quel monde vivez-vous, madame MERY, quand vous considérez que ce n'est pas assez, jamais assez ou que ce n'est pas la Ville qui obtient ? À quel titre la Ville devrait-elle financer seule l'ensemble des investissements que vous évoquez ? Heureusement que la Ville ne finance pas seule des équipements sur des recettes déjà comptées ou des actions qui relèvent de la compétence des autres collectivités ! C'est le cas d'une gare d'intérêt régional, comme une gare routière. Il est tout même bien normal que ce soit Ile-de-France Mobilités qui finance bien plus

que la Ville. De même qu'il est toujours bien normal que ce soit un département qui finance davantage un collège ou que ce soit l'État qui finance davantage une opération d'envergure nationale ou internationale que sont les Jeux Olympiques.

En même temps, si Le Bourget est une ville hôte des Jeux Olympiques, c'est bien que la ville du Bourget a candidaté. Ce n'est pas l'État qui est venu voir le Maire du Bourget pour demander « *voulez-vous être hôte des Jeux Olympiques ?* » Il y a bien une démarche initiée par les villes. C'est ainsi que se construisent les projets.

Je suis très heureux, et cette majorité municipale le voit bien, nous voyons arriver des gares. Vous me direz que cela fait une décennie que l'on parle du Grand Paris de Christian BLANC mais, à un moment donné, des élus de ce territoire, de cette ville se sont battu, d'ailleurs parfois au-delà des clivages partisans, pour construire et convaincre qu'il fallait que les gares arrivent dans notre ville. Je rappelle que, encore récemment, les arbitrages rendus au plus haut sommet de l'État ne sont pas tombés du ciel, c'est bien un maire et un sénateur qui ont fait ce qu'il fallait pour que les gares arrivent en 2024.

Vous pouvez toujours dire que ce n'est pas nous qui impulsons mais la réalité est tout autre. À vous entendre, j'ai l'impression que vous décrivez une ville qui n'est pas celle que les Bourgetins vivent, que les élus vivent, qui n'est pas celle que les Bourgetins aiment. Parfois, j'ai le sentiment que vous habitez dans une autre ville que la nôtre ; vous êtes un peu à côté là-dessus.

C'est bien dommage aussi quand vous dites que nous n'aurions pas d'ambition écologique alors que nous avons passé du temps sur les écoles, nous allons continuer à en passer et j'ai rappelé la haute exigence environnementale de ces travaux. La transition écologique ne correspond pas à une ligne budgétaire dans le Budget que nous vous proposons. Vous dites souvent que vous avez le monopole de l'écologie alors que tout le monde autour de cette table est conscient que le réchauffement climatique est une réalité. Madame MERY, j'espère que vous ne pensez pas que la transition écologique devrait apparaître sous la forme d'une ligne budgétaire ? Elle doit être transversale et guider l'ensemble de nos politiques publiques.

Comme si les petits Bourgetins ne faisaient pas déjà du tri sélectif et n'étaient pas sensibilisés dans nos écoles depuis bien longtemps par les ambassadeurs du territoire Paris Terres d'Envol.

Comme si nous ne faisons pas chaque fois attention, quand les agents du service des espaces verts plantent des fleurs ou embellissent notre ville, à ce qu'ils utilisent des essences plus durables ou moins coûteuses en consommation d'énergie.

Comme si la compétence du Plan Climat, Air, Énergie était une compétence municipale alors que c'est une compétence territoriale et même métropolitaine.

Comme si ce samedi à la médiathèque il n'y avait pas un atelier jardinage pour créer le premier jardin partagé dans un équipement municipal.

Comme si le Maire du Bourget n'était pas le président du collège des collectivités locales qui soutiennent le beau projet Happy Vallée qui vise à végétaliser l'A1 de la Porte de la Chapelle à l'Aéroport Roissy Charles-de-Gaulle.

Comme si dans la ZAC Bienvenue Gare, compétence du territoire Paris, Terres d'Envol, nous n'avions pas affiché une ambition écologique et innovante à la fois en consommation énergétique des bâtiments, en termes de liaisons douces, dans la manière de désenclaver le

quartier de la Bienvenue, par l'installation de squares et de jardins dans ce quartier aujourd'hui très dense.

Comme si rien n'était pas prévu dans les investissements proposés et dans ce que nous construisons pour les Bourgetins demain.

Bref, en matière d'écologie, pour reprendre un exemple auquel vous êtes attachée, madame MERY, il y a finalement ceux qui en parlent et ceux qui agissent.

Vous dites que c'est bien dommage de refaire la rue Jules-Guesde cette année, que cela coûtera une grande partie de l'effort sur la voirie. Oui, c'est une rue relativement longue au Bourget, donc forcément la voirie est coûteuse. Les habitants apprécieront aussi que l'on pense que l'on aurait pu faire autre chose.

Madame MERY, vous dites que vous faites des propositions. J'ai entendu que vous vouliez être membre de la Commission d'Appel d'Offres. Dont acte, vous ne l'êtes pas. Je pensais que vous aviez des propositions pour la Ville. Or, à chaque Débat d'Orientations Budgétaires, à part penser qu'il n'y a pas de sujet, vous ne voyez même plus les réalités qui existent au quotidien. Quels choix fondamentaux contestez-vous ? Il est vous arrivé de dire que vous étiez d'accord mais 1 M€ sur la voirie, pour une ville de notre strate, c'est un effort considérable. Quel choix contesteriez-vous dans le budget proposé pour faire d'autres priorités ? Ne faut-il pas faire l'essentiel des entretiens réalisés sur notre patrimoine ? Ne faut-il pas poursuivre la mise en accessibilité de nos bâtiments communaux ? Ne faut-il pas déplacer les écoles pour le besoin des Jeux Olympiques ? Ne faut-il pas continuer à aménager Le Bourget d'aujourd'hui ?

Tout cela, ce sont des arbitrages mais, dans le budget présenté par Malik ABID tout à l'heure, je pense que des éléments sont utiles aux Bourgetins, que n'importe quelle majorité ferait. Mais non, madame MERY, vous dites que c'est sans ambition. Comment peut-on reprocher un manque d'ambition quand on atteint pour une ville de notre taille 10 M€ d'investissement ? C'est un niveau relativement inédit. C'est le deuxième exercice budgétaire et cela pèse sur nos finances. Ce n'est d'ailleurs pour nos agents comme pour l'ensemble des élus pas rien d'avoir à gérer 10,5 M€ d'investissements municipaux, qui viennent directement bénéficier à la qualité de vie des Bourgetins.

J'aimerais que, lors des débats budgétaires, vous formuliez des contre-propositions ou des propositions de répartition différente du budget proposé mais, de cela, hélas, là encore, vous êtes décevante. Nous n'avons pas la moindre idée de ce que vous en feriez. Peut-être est-ce parce que, en réalité, vous êtes assez d'accord avec ce que nous proposons mais vous n'osez pas l'affirmer davantage ; c'est bien dommage.

Quand à votre intervention, monsieur BORSALI, merci de souligner l'effort sur la voirie. J'ai répondu partiellement sur Ile-de-France Mobilité et les travaux de la gare mais vous avez équilibré le propos. En effet, vous savez très bien que l'avenue Francis-de-Pressensé n'était pas prévue au départ dans les enveloppes. C'est bien la Ville qui a impulsé.

En ce qui concerne l'assainissement, nous avons un diagnostic sur la voirie. Le plus simple est de venir consulter ce « pavé » auprès des services. L'assainissement est une compétence qui nous échappe depuis la création du territoire Paris, Terres d'Envol, sur laquelle nous n'avons pas de diagnostic. La Ville dispose d'un ancien diagnostic mais c'est au Territoire qu'il revient de le réactualiser. Les discussions commencent sur le sujet. Hélas, comme le

Territoire risque d'être prêt relativement tard, cela reviendrait à renoncer à la réfection des rues en attendant.

Vous avez raison, le mieux est de commencer par les réseaux, même d'enfouir. Le problème est dans le jeu des compétences de chacun. Celle-ci nous échappe désormais. Nous savons que nous avons un sujet d'assainissement sur l'ensemble de la Ville.

J'étais un peu inquiet car vous n'avez pas dit ce que vous pensiez de l'hôtel de ville. Vous avez quand même parlé de dérapage financier. Simplement, un récent diagnostic toiture, que vous pourrez consulter, indique un risque d'engloutir une somme bien plus importante que la dépense proposée cette année. En effet, nous prendrions le risque d'engloutir les travaux déjà engagés. Ce serait dommage. Ce n'est donc pas un dérapage. Nous avons indiqué la fois dernière que nous l'aurions fait dans une phase 2 de rénovation. Le diagnostic toiture étant plus important que prévu, il faut le faire. Nous devons concourir à des subventions sur le sujet.

Vous avez rappelé l'effort sur les finances de la Ville, c'est en effet un effort de l'ensemble des élus de cette ville sous l'impulsion du maire et d'une équipe municipale et du programme que nous avons défendu devant les Bourgetins. C'est un programme que vous connaissez bien.

Si vous ne votez pas ce budget 2019, vous avez quand même voté au cours de cette mandature quatre fois le budget proposé. Il reste conforme à notre stratégie budgétaire. Ce budget n'a pas changé, ce sont les mêmes orientations. À quatre reprises, vous avez voté pour. Cette fois, vous voterez contre. C'est pourtant le même. Chacun comprendra ce qu'il voudra en la matière.

J'ai pris quelques éléments mais je crois que le Sénateur CAPO-CANELLAS voulait compléter.

**M. CAPO-CANELLAS.**- D'abord, merci à chacun d'avoir souligné que la gestion financière de la commune était bonne. C'est le fruit d'un travail collectif dans le temps de tous les élus, des services réunis et des Bourgetins qui ont participé avec nous à un certain nombre de décisions et qui ont mis en œuvre avec nous des choix qui n'étaient pas toujours très simples. Mais nous en recevons un certain nombre de fruits collectifs, cela nous permet d'investir et de gérer des services utiles.

Nous le faisons dans le cadre très difficile des collectivités depuis plus d'une dizaine d'années avec des baisses de dotations, un certain nombre de difficultés que le pays lui-même connaît et que les collectivités connaissent.

Dans ce cadre, avoir un endettement qui se réduit avec des financements extérieurs et un niveau d'investissement en augmentation, puis des services et un cadre de vie en amélioration me paraît être un élément qu'il faut reconnaître comme étant positif.

On nous reproche presque d'avoir une gestion saine et en plus d'obtenir des financements extérieurs. Que peut-on souhaiter d'autres ? C'est-à-dire bien gérer la commune, se donner les moyens de développer des services et des investissements et, en plus, c'est quand même des impôts ce que l'État nous donne. Nous allons le chercher. Nous ne l'obtenons pas facilement.

Je me souviens que, pour Ile-de-France Mobilité, nous avons obtenu environ 6 M€ À la taille de notre commune, il était extrêmement difficile d'arriver à obtenir de ce type de structure, auparavant en contrat régional, Marie-Thérèse GITENAY s'en souvient avec Jacky GODARD, parce qu'il faut remplir un certain nombre de formalités, d'études. À un moment donné, nous



avons aussi décroché des financements européens. Cette recherche est toujours difficile à la taille de notre commune.

Obtenir des financements revient à permettre aux Bourgetins de bénéficier de financements publics qui, sinon, iraient ailleurs. Pendant des années, ils sont allés ailleurs. Nous nous sommes mobilisés et nous continuons. Monsieur le Maire y veille avec l'équipe municipale. C'est le bon cap. Par exemple, pendant des années, les financements publics sont allés sur Plaine Commune. Ils viennent aussi chez nous. Les gares et les Jeux Olympiques, c'est cela. Pour une fois, le robinet à financement public vient chez nous.

Pour circuler dans le Département et en Ile-de-France, je peux vous dire que beaucoup de communes nous regardent avec envie, en nous disant « *comment faites-vous ?* » Nous avons travaillé tous ensemble. Cela a été extrêmement difficile et cela reste un combat.

Je pense que tout le monde peut se réjouir de la venue des financements publics. Je ne comprends pas que l'on puisse s'en étonner. Plus il y en a, mieux cela vaut puisque c'est un plus pour les Bourgetins.

Ensuite, il existe deux catégories de financements publics : une partie vient sur notre budget, nous le voyons cette année avec une section d'investissement à 14 M€ au global. C'est très élevé. Certaines communes ont 5 M€ tout compris en investissement. Il faut bien se le dire.

Donc pour les financements publics qui viennent dans notre budget, c'est nous qui faisons l'investissement car nous sommes les plus à même de nous inscrire dans le tissu bourgetin et sous le contrôle de la commune.

Pour les financements que nous obtenons d'autres, ils le font sous leur propre maîtrise d'ouvrage. Dans ce cas, la commune accompagne, contrôle et ordonne les choses.

En ce qui concerne les gares du Grand Paris Express, cela a été un combat et cela le restera jusqu'au bout. Nous voyons bien en sortant de l'A86 direction Le Bourget que tout cela est devenu très concret. Nous le vivons aussi au quotidien dans la Ville, c'est parfois difficile mais, là aussi, regardez où en sont la ligne 18 et la ligne 15. C'est beaucoup plus difficile. Pour le reste de la ligne 16, ils sont extrêmement inquiets.

Nous avons réussi à faire tout cela et cela reste un combat difficile parce que nous ne sommes pas une grande commune et que nous essayons de nous faire entendre.

Je voulais juste rappeler ces points : la Ville gère le quotidien des Bourgetins, se projette à l'échelon national et régional pour obtenir des financements, qui viennent améliorer le quotidien des Bourgetins et des investissements de demain faire la qualité de vie future pour chacun. Je voulais simplement rappeler ces quelques réalités qui sont un travail collectif.

Après, je comprends que Mme MERY s'oppose, je comprends moins pour M. BORSALI parce que je rappelle qu'il a été élu sur une liste et qu'il en est sorti. Vous n'avez pas légitimité puisque vous n'avez pas été élu sur votre nom ou sur votre projet. Vous avez trahi cet engagement. Cela mériterait un peu de réserve.

Enfin, un certain nombre d'éléments seront à rappeler sur l'avenir. Quand on parle de voirie, 1,2 M€ excusez-moi mais c'est un niveau colossal d'investissement. Regardez le scolaire ville et le scolaire que la Solidéo a financé, que nous allons réaliser sur le budget communal, nous sommes à environ 1 M€ Nous avons connu des années où nous étions à 200 000 € Nous avons traversé des périodes très difficiles.

Essayons d'avancer. Le combat n'est pas gagné, il durera encore. Avec Monsieur le Maire et l'équipe municipale, je continuerai à rabattre les financements publics puisque c'est ce qui fera que la Ville s'améliorera encore. Et il reste beaucoup à faire.

**M. le MAIRE.**- Merci, monsieur le Sénateur, pour cet engagement constant à nos côtés et pour nous permettre aussi de faire avancer notre ville et de nous faire entendre à l'extérieur.

**Mme MERY.**- Monsieur le Maire, je voulais m'excuser auprès de vous, je suis vraiment désolée de vous avoir déçu mais je suis là non pas pour vous plaire mais bien pour défendre mes idées et les engagements que j'ai pris en 2014. Et c'est bien la seule chose qui me guide. Je sais bien que, dans la Ville, certains disent que nous sommes très proches, en tout cas politiquement parlant, tout le monde aura compris ce soir qu'il n'y a aucune alliance possible. Ceci est dit et je tenais à le dire.

Vous dites que les gares, Christian BLANC, ce sont des élus qui se sont battu, que la réalité est tout autre que celle que je décris. Je vais juste préciser une petite chose pour donner un peu la tonalité : le T11, qui va du Bourget jusqu'à Epinay-sur-Seine, deux villes qui sont assez chères à mon cœur et au cœur d'une autre personne, les premières fois où on en a parlé, vous n'étiez pas né, monsieur le Maire. Effectivement, ce sont des élus qui se sont battu mais ce ne sont pas forcément les élus qui sont ici présents. Pour avoir à peu près la date où le projet a été évoqué pour la première fois, je ne suis même pas sûre que j'étais moi-même née.

Concernant l'écologie, effectivement je n'ai pas le monopole de l'écologie. Si c'était le cas, ce serait dramatique. Mais il est aussi vrai que toutes mes actions sont guidées par cette thématique de l'écologie parce que je pense que c'est le sujet essentiel du monde actuel, le sujet essentiel pour l'avenir de nos enfants. Même si, au vu de l'attitude de certains élus chaque fois que j'en parle, je me rends compte que nous ne sommes peut-être pas tous sur la même longueur d'onde. Pour cette fois, je ne parle pas de vous, monsieur le Maire.

Quand nous avons parlé du projet de la reconstruction des écoles Jean-Jaurès, j'ai dit que les mots « écologie » et « environnement » revenaient très souvent dans la note de synthèse. Je vous en ai remercié, je vous ai félicité pour cela puisque je sais aussi que l'écologie est un domaine qui vous tient à cœur. En revanche, ce n'est pas parce que cela vous tient à cœur que je ne peux pas le rappeler.

Ce qui me manque dans cette note de synthèse, c'est que l'on ne parle pas d'écologie. On n'en fait pas la communication. Or, on sait qu'il faut parler d'écologie, qu'il faut rabâcher écologie, qu'il faut communiquer sur l'écologie parce que c'est aussi une façon de sensibiliser les gens à ce domaine.

Vous avez dit que peut-être j'étais d'accord avec vous mais que je n'osais pas le dire. Je vais encore m'inscrire en faux, et je ne reprendrai pas ce que je viens de dire ou de lire dans ma note. Enfin si, je le reprends. J'ai dit que nous étions capables, nous, de voter pour lorsque nous estimions que vos décisions étaient les bonnes pour l'avenir. Et j'ai dit aussi que nous étions capables de voter contre lorsque nous estimions que les décisions n'étaient pas les bonnes.

Donc, quand vous dites que je suis d'accord mais que je n'ose pas le dire, je m'inscris en faux : je dis « ok » quand je suis d'accord et je dis « pas ok » quand je ne suis pas d'accord. C'est en cela que, depuis presque six ans, nous sommes des élus responsables. Je vous ai dit dans mon intervention que, pour moi, nous avons une chose en commun : Le Bourget. Et que je défendrai cette ville dans laquelle j'habite, dans laquelle je suis propriétaire. Même si d'autres villes me

tiennent à cœur, je suis Bourgetine, je le resterai, n'en déplaise à certains, et je vis dans la même ville que vous tous.

Étant donné l'heure qu'il est, je ne vais pas polémiquer mais, effectivement, je suis addicte à cette ville.

Un dernier point, je ne suis pas coutumière de la politique politicienne, jamais, je fais de la politique au sens noble du terme et j'en suis très fière.

**M. le MAIRE.**- Merci, Madame MERY.

**M. BORSALI.**- Vous maintenez bien qu'il n'y a pas eu de diagnostic sur l'état de l'assainissement au Bourget ? C'est toujours de la compétence de l'EPT ? Donc les travaux sont effectués parce qu'il faut les faire mais on ne sait pas si on devra refaire ?

Je n'ai pas eu de réponse sur JCDecaux.

Enfin, un dernier mot pour monsieur le Sénateur, éventuellement, si j'étais le seul à avoir quitté la majorité, je comprendrais que le problème se focalise sur moi. Lorsque l'on comptabilise trois voire quatre élus qui ont quitté la majorité, vous parlez de trahison mais peut-être la réciproque est-elle identique.

**M. le MAIRE.**- Madame MERY, je n'étais pas déçu parce que vous n'avez pas dit des choses plaisantes. Je n'attendais pas de vous des choses plaisantes ou qui plaisent au Maire. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Néanmoins, votre départ était différent, avec peut-être une reprise de ce que vous nous dites à chaque exercice budgétaire mais vous aviez éveillé ma curiosité « *cette fois, ce sera un peu différent des autres années !* ». Et puis, non. C'est en cela que j'ai été déçu. Nous sommes bien d'accord que vous n'êtes pas là pour me plaire et je m'en réjouis.

Merci de me donner raison lorsque vous évoquez le T11, c'est exactement ce que je disais. Le temps long des projets, c'est la continuité de ce que l'on construit. Sur une mandature, on voit des réalisations et notre majorité municipale est très fière de voir des réalisations commencées devenir concrètes pour les Bourgetins. C'est la preuve que c'était du sérieux, qu'à force de volonté et de motivation, nous avons permis que cela devienne une réalité concrète pour les Bourgetins aujourd'hui. Donc merci d'éclairer le propos que je tenais là-dessus.

En effet, je n'ai jamais dit que vous manquiez de responsabilité, madame MERY. Tous les élus autour de cette table exercent leur responsabilité. Je regrette simplement que vous disiez souvent que nous manquons d'ambition. Je rappelle régulièrement que, au contraire, nous avons des ambitions, même si vous ne les partagez pas. Je trouve votre propos un peu fort de ce point de vue.

J'entends que vos votes parfois favorables à ce que nous faisons ne sont pas des soutiens. À l'inverse, vos propos paraissent beaucoup plus défavorables que ces quelques votes et je voulais pointer cette contradiction.

Monsieur BORSALI, je ne vous ai effectivement pas répondu au sujet de JCDecaux. Oui, il y aura bien une deuxième sanisette, nous l'avons annoncé dans le Journal municipal et c'est bien JCDecaux qui la financera. Après, la Ville finance les travaux d'installation. C'est normal que les réseaux, qui ne sont pas la propriété de JCDecaux, soient financés par la Ville.

En ce qui concerne l'assainissement, je vous confirme que nous avons un ancien diagnostic mais il mériterait d'être actualisé. C'est en cours par l'EPT, il sera alors cohérent d'articuler les deux.

**M. CAPO-CANELLAS.-** M. BORSALI s'intéresse aux sanisettes, il faut savoir aussi élever le propos. Vous avez un propos ici et vous venez de la majorité. Souffrez simplement que l'on vous rappelle comment vous avez été élu, par qui vous avez été choisi et qui vous avez trahi. Que vous soyez avec d'autres dans ce cas ne vous absout en rien.

Je maintiens que Mme MERY a eu le courage lors des élections de porter quelque chose, qu'elle est opposante et que vous vous êtes découvert une vocation tardive. À un moment donné, vous espériez peut-être autre chose et, d'un seul coup, vous avez fait ce choix. Vous en assumez les conséquences mais ne venez pas non plus donner des leçons.

**M. le MAIRE.-** S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets aux voix le Budget Primitif 2019.

*Il est procédé au vote - Résultat : 7 voix contre de Mme MERY et MM. AYAD, DESRUMAUX, BORSALI, ABECASSIS, RAHAL, VENUGOPAL.*

Notre ordre du jour étant épuisé, mais nous pas totalement encore, je clos notre séance.

*(La séance est levée à 23 h 15.)*